

PARIS, le 21 mars 2007 - N°45B/D130

Version définitive du 16 avril 2007

Formation EMPLOI, REVENUS

Réunion du 8 mars 2007

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	2
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	41
AVIS D'OPPORTUNITÉ	42

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION Emploi, revenus
- 8 mars 2007 -

Président : Joël MAURICE, UMR Paris-Jourdan Sciences Economiques (PSE) et Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC)

Rapporteur : Sylvie LAGARDE, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (Insee)

Responsable de la formation : Marie-Christine CHAMBET-ROSSET (01 41 17 52 65)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction.....	6
I - Approches comparées de l'évolution du chômage à travers l'enquête emploi, les statistiques de l'ANPE et les enquêtes annuelles de recensement.....	6
II - Niveaux de vie et inégalités sociales	25
1 - Présentation du rapport du CNIS « Niveaux de vie et inégalités sociales » de décembre 2006 pour les thématiques « emploi/revenus »	26
2 - L'impact des préconisations du rapport du CNIS sur le système d'information de l'Insee, en matière de salaires, d'emploi et de revenus	27
III - Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité.....	34
1 - Enquête sur l'activité professionnelle - complémentaire à l'enquête annuelle 2006 sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires	34
2 - Enquête auprès des établissements utilisateurs de contrats aidés	35
3 - Enquête auprès des particuliers utilisateurs de services à la personne	37
4 - Enquête« Changements organisationnels et informatisation dans la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière » : volet employeurs	39

LISTE DES PARTICIPANTS

AFSA ESSAFI Cédric	INSEE DESE
AMAR Michel	INSEE DSDS
ANAS Jacques	COE-REXECODE
ARNAULT Séverine	Insee
AUBERT Patrick	INSEE DSDS
AUDIER Florence	UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE
BARROUX Rémi	Le Monde
BENARD Christelle	UIMM
BEN JANNETTE Yacim	France2
BERRET Pierre	DEPS MIN CULTURE
BERTHE Sébastien	CNIDFF
M. BERTHOMIER	ANPE
BESNARD Jean-Louis	UNSA
BIAU Olivier	DARES
BESSIERE Sabine	INSEE DSDS
BLOCH Laurence	INSEE DSE
BODIN Jean-Louis	SFDS
BOISSINOT Jean	DGTPE
BOURLES Ludovic	DREES
BRENDER Thomas	LCI
BRESSAND Claude	Université Paris I
BREUIL Pascale	INSEE DSDS
CANCE Raphael	DGTPE MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
CHAMBET-ROSSET Marie-Christine	CNIS
CHAPTAL Isabelle	GROUPE DES INDUSTRIES METALLURGIQUES
CHARBONNEL Jean-Michel	Consultant
CHARPAIL Christine	DARES MIN EMPLOI
CHEVALIER Pascal	INSEE DSDS
CHION Emmanuel	ACOSS
CONCIALDI Pierre	Collectif ACDC
COR Yves	
CORDIER Marie	DREES MIN SANTE SOLIDARITE
CORTES Isabelle	AFP
COUTROT Laurence	CNRS
CROUZILLAC Laurent	France3
CUNEO Philippe	Secrétaire général du CNIS
DARD Benjamin	Canal +
DE RICCARDIS Nicolas	DARES
DEBAUCHE Etienne	DARES
DEROYON Thomas	DARES
DESTEFANIS Michel	CEE
DOLEZ Anne	CNIS
DOLLE Michel	CERC
DURAND Denis	CGT - Membre du Cnis
DUSSAIX Anne-Marie	ESSEC

DUSSERT Françoise	Secrétaire générale adjointe du CNIS
ERNST Bernard	UNEDIC
FAROUDJA Aurélie	UNION INDUSTRIES METIERS METALLURGIE
FICHMANN Vincent	France3
FREYSSINET Jacques	Président du groupe de travail « niveaux de vie et inégalités sociales »
GAUVIN Annie	ANPE
GERARD Aline	Le Parisien
GONZALEZ Lucie	DARES
GONZALEZ DEMICHEL Christine	DGAFP MIN FONCTION PUBLIQUE
GOUX Dominique	DARES
GRIMLER Ghislaine	CNIS
GUILLAUMAT-TAILLIET François	DREES MIN SANTE SOLIDARITE
GUILLEMOT Danièle	CEE
HERVIANIANT Julie	Insee-CGT
HOLCBLAT Norbert	DARES MIN EMPLOI
M. JOANNY	Agence Reuter
KYCH Alexandre	CNRS
LACHEVRE Cyril	Le Figaro
LAGARDE Sylvie	INSEE DSDS - Rapporteur de la formation
LAMARCHE Pierre	DARES
LAUNAY Pierrette	Insee
LAZAROU Gilles	INSEE
LE BILLON Véronique	Les Échos
LE GLÉAU Jean-Pierre	INSEE DCSRI
LEMOINE Matthieu	OFCE
LOLLIVIER Stéfan	INSEE DSDS
LOMONACO Jean-Christophe	DCASPL MIN PME COMMERCE ARTISANAT
LOPEZ Alberto	CEREQ
LUBINEAU Christian	MIN TRANSPORTS EQUIPEMENT
MADARIAGA Nicole	DGTPE
MAGNIER Antoine	DARES MIN EMPLOI
MAHIEU Ronan	DARES
MARCHAND Olivier	INSEE DSDS
MAURICE Joël	Président de la formation
MENNETEAU Odile	MEDEF
MERLIER Roselyne	DARES
MERON Monique	DARES MIN EMPLOI
MICHEL Christophe	INSEE DSE
MINNI Claude	DARES
MONIER Philippe	INSEE DCSRI
MOREAU Marc	Collectif ACDC
MORIN Anne-Catherine	INSEE DDAR
OLIVER Louis	TF1
OUVRE Brigitte	CNIS
PADIEU René	SFDS

PARMENT Alexandre	OREFQ LORRAINE
PENISSAT Etienne	CNRS CENTRE M HALBWACHS
PEYTAVI H��l��ne	DEPP
PLATEL R��gis	UNION INDUSTRIES METIERS METALLURGIE
PONCEAU Juliette	DARES
PRADO Rocio	DARES
PRENE S��verin	CFDT
PROKOVAS Nicolas	CGT ANPE
QUENTIER Catherine	AC ! Agir semble contre le ch��mage
RAVALET Philippe	DARES MIN EMPLOI
RAZAFINDRATSIMA Nicolas	INED
RENARD Yvonick	MEDEF FIM - Membre du Cnis
REYNAUD Marie	DARES MIN EMPLOI
ROBEQUAIN Lucie	Les ��chos
ROMPTEAU Sophie	MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
ROTMAN Gilles	DARES MIN EMPLOI
SABATER Philippe	Collectif ACDC
SAGLIETTI Carla	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
SERMIER Fran��ois	Formateur
SEROUSSI G��raldine	DARES MIN EMPLOI
SILBERMAN Roxane	CCDSHS RESEAU QUETELET
SILO Viviane	DARES MIN EMPLOI
Mme SOIHMI	ANPE
SOUTAIL Khalid	France3
SUESSER Jan-Robert	Minefi - Adetef
TERRIER Christophe	CNIS - Rapporteur du comit�� du label
THELOT H��l��ne	INSEE
THIEBAUT Dominique	Association des journalistes ��conomiques et financiers
TUDOUX Beno��t	CNRS CENTRE M HALBWACHS
UZAN CHOMAT Sylvette	SNU-ANPE- FSU
VALDELIEVRE H��l��ne	DARES

Absents excus  s :

AMINE Mohamed	OBSERVATOIRE DU CNFPT
CRISTOFARI Marie-France	CEE
MONTEIL Michel	CGT FO
PAILLARD Francis	CHAMBRE DE METIERS AUBE - Membre du Cnis
PAUL Jean-Jacques	IREDU

La s  ance est ouverte    14 heures 10 sous la pr  sidence de Jo  l MAURICE.

Introduction

Joël MAURICE, Président de la formation

Je suis heureux de vous accueillir si nombreux ici, signe de l'intérêt que suscite cette réunion de la Formation Emploi-Revenus du CNIS. Je voudrais rappeler que l'ordre du jour est très substantiel et comporte trois points ; il ne faudra oublier aucun.

Le dernier des points que nous examinerons consiste à débattre de l'opportunité de quatre projets d'enquête ; le deuxième point sera une présentation du rapport du CNIS « Niveau de vie et inégalités », qui résulte des travaux du groupe de travail présidé par Jacques Freyssinet, auquel je rends hommage. J'espère que vous avez tous eu l'occasion de lire ce rapport et que vous vous exprimerez sur le sujet. Le premier point de l'ordre du jour fait beaucoup parler ; il a trait aux approches comparées des chiffres du chômage à travers l'enquête emploi, les statistiques de l'ANPE et les enquêtes annuelles de recensement.

Je rappelle tout d'abord quel est le rôle de notre formation. Elle a pour but d'assurer la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique, dans l'objectif de faire la plus grande transparence possible sur ces questions. Dans ce souci de transparence, je signale que nous avons reçu une lettre datée du 6 mars 2007 adressée au Vice-président du CNIS par la CGT – je salue à cette occasion Monsieur Durand, ici présent – ; nous discuterons de ce courrier très détaillé en séance, mais il fera également l'objet d'une réponse écrite plus complète. Je voudrais signaler que nous avons également eu connaissance de la déclaration des syndicats de l'Insee datée du 30 janvier 2007, de la lettre datée du 8 février 2007 adressée par le collectif Autres Chiffres du Chômage au Directeur général de l'Insee et bien entendu de toutes les diffusions récentes dans les médias que tout le monde a en tête.

Je voudrais souligner deux points d'organisation ; en premier lieu, un compte-rendu exhaustif de la séance sera mis en ligne sur le site du CNIS dans une quinzaine de jours, délai matériel de la transcription. Pour que ce compte-rendu soit fidèle et pertinent, chaque intervenant devra rappeler son nom et, le cas échéant, l'organisme qu'il représente. Ensuite, nous sommes très nombreux ; chacun doit pouvoir s'exprimer et je vous invite donc à le faire en toute liberté, mais de manière aussi synthétique que possible.

Une formation spécialisée comme la nôtre procède de l'Assemblée plénière du CNIS, qui est la seule instance officielle. En tant que Président de la formation Emploi, revenus, je rendrai compte le 21 mars de nos débats au Bureau, dont certains membres sont présents aujourd'hui ; je le ferai avec le souci de la plus grande fidélité possible.

I - Approches comparées de l'évolution du chômage à travers l'enquête emploi, les statistiques de l'ANPE et les enquêtes annuelles de recensement

Joël MAURICE

Une première présentation sera effectuée par Sylvie Lagarde, qui dirige le Département de l'Emploi et des revenus d'activités de l'Insee ; ses propos seront centrés sur les problèmes de l'Enquête emploi. Philippe Ravalet, Directeur adjoint de la DARES, interviendra ensuite sur les domaines de compétence de la DARES, et donc plus spécifiquement sur ce qui concerne les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM). Sylvie Lagarde reprendra ensuite la parole pour parler de l'agenda de l'Insee jusqu'à cet automne. Après ces trois interventions liminaires, la parole sera donnée à la salle pour une heure ou une heure et demie de dialogue – nous ne censurerons pas les personnes qui souhaiteront prendre la parole.

Sylvie LAGARDE, Insee

Il me revient la lourde responsabilité d'entamer la présentation du premier point à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui. L'objectif de ma présentation consiste à faire part de manière détaillée des

raisons pour lesquelles l'Insee a décidé de [reporter de mars à l'automne 2007 le calage](#) des estimations mensuelles de chômage BIT sur les résultats de l'enquête emploi 2006.

Je rappelle l'annonce de l'Insee du 16 janvier 2007, lors de la conférence de presse du recensement de la population, du report du calage des estimations mensuelles 2006 de chômage BIT sur les résultats de l'enquête emploi 2006, de mars à l'automne 2007. La restitution des raisons de ce report au CNIS lors de la formation de ce jour a ensuite été annoncée dans un communiqué de presse du 24 janvier.

L'estimation du chômage au sens du BIT n'est possible aujourd'hui que grâce à l'enquête emploi, seule source qui permet d'appréhender complètement les concepts du BIT. Les résultats de l'ensemble de l'année N sont connus en mars N+1. Les estimations mensuelles en cours d'année N sont donc basées sur l'évolution des DEFM 123 hors activité réduite (DEFM123 har), issues des données de l'ANPE. Le calage des estimations mensuelles de l'année N intervient habituellement en mars de l'année N+1 une fois connus les résultats en moyenne annuelle de l'enquête emploi. L'annonce que nous avons faite ne porte que sur les estimations mensuelles de chômage BIT à compter de mars 2007, qui contrairement aux années précédentes resteront provisoires jusqu'à l'automne puisqu'elles ne seront pas recalées comme d'habitude dès le mois de mars sur les résultats de l'enquête emploi.

Pourquoi cette annonce ? Des fragilités ont été relevées dans l'enquête emploi. Elles sont récurrentes mais ont été renforcées en 2006 par des problèmes statistiques – taux de réponse dégradés dans certaines régions et spécifiquement en Ile-de-France, constat d'incohérences entre l'enquête emploi et les autres sources d'information sur le marché du travail et sur l'emploi comme sur le chômage. Ces incohérences ont été confortées par l'analyse comparée du quatrième trimestre 2006 de l'enquête emploi, dont on ne disposait pas au moment de l'annonce du report, et de la moyenne annuelle 2006 de l'enquête emploi elle-même.

L'approche retenue consiste à reporter le calage jusqu'à l'automne 2007, en attendant deux éléments de diagnostic : les résultats de l'enquête non-répondants à l'enquête emploi et ceux de l'enquête annuelle de recensement de janvier 2007.

- Les problèmes statistiques rencontrés dans l'enquête emploi : des fragilités récurrentes liées au processus de collecte

Le dispositif de l'enquête emploi en continu est complexe, avec six vagues d'interrogation, six trimestres consécutifs, avec des modes d'interrogation différents – la première et la sixième en vis-à-vis, les quatre autres par téléphone. C'est une enquête en continu, les semaines de référence sont étalées sur toute l'année. De ce fait, le dispositif de collecte est très contraignant : l'entretien des individus interrogés pour une semaine de référence donnée doit avoir lieu dans les deux semaines et deux jours qui suivent cette semaine. Ceci pour des questions de gestion de l'enquête et pour éviter un délai trop important entre le moment de l'interrogation de la personne et la semaine de référence. Le délai de collecte de l'enquête est donc très court. Par ailleurs, le concept BIT, complexe, est appréhendé par une série de questions très précises.

- Travaux méthodologiques menés en 2004 et 2005 sur l'enquête emploi

Ces travaux ont été menés par la Division emploi, assez rapidement après que l'enquête emploi en continu ait été sur le terrain, sous l'égide de Dominique Goux, présente dans la salle. Ils avaient mis en évidence un biais de rotation significatif : l'estimation du taux de chômage pour un même trimestre d'interrogation est d'autant plus faible que le rang d'interrogation augmente – à l'exception de la dernière vague. Pour la moyenne annuelle 2005, le taux de chômage diminue de 10,6 à 9 entre la première et la cinquième vague, puis remonte à 9,7 pour la sixième vague. L'écart peut atteindre 1,6 point de chômage pour une même période d'interrogation, ce qui interpelle. Il faut comprendre que pour un même trimestre d'interrogation, six sous échantillons sont interrogés, les uns pour la première fois, les autres pour la deuxième, la troisième, etc. Ce problème est identifié depuis très longtemps ; l'une des questions que nous posons est la suivante : ce biais de rotation est-il stable au fil du temps ? Si oui, ce n'est pas grave quand on raisonne en termes d'évolution. Mais cette stabilité ne nous semble pas évidente à la lumière des résultats dont nous disposons. Je reviendrai sur ce

point ; des travaux ont été menés pour essayer de déterminer l'origine de ce biais, en étudiant en premier lieu le taux de réponse.

- Taux de réponse

On a cherché à identifier une corrélation entre le taux de réponse et le rang d'interrogation. Nous entendons ici le taux de réponse comme le nombre de répondants par rapport à ceux qui doivent répondre : dans l'enquête emploi, les personnes de plus de 65 ans et considérées comme inactives à la première enquête ne sont plus interrogées par téléphone pour les quatre vagues suivantes, et sont à nouveau interrogées dans le cadre de la dernière vague d'enquête en vis-à-vis. Le taux de réponse augmente avec le rang d'interrogation : il augmente nettement entre la première et la deuxième vague (entre +0,4 et +1,3 point), puis est quasiment stable sur les vagues suivantes et augmente fortement à la sixième vague (+2 points) ; pour cette dernière vague, l'effet vis-à-vis joue certainement. La diminution du taux de réponse que nous avons identifiée sur la première interrogation est plus forte encore si l'on calcule un taux de réponse corrigé, ne prenant pas en compte les personnes de plus de 65 ans inactives de toutes les vagues d'interrogation. Dans ce cas, l'augmentation du taux de réponse entre la première et la deuxième vague serait proche de 2 points. Comme il existe entre ces deux vagues un décrochage sur l'estimation du taux de chômage, nous avons essayé d'investiguer sur un lien éventuel entre la non-réponse et le biais de rotation.

Les non-répondants à l'enquête emploi se répartissent comme suit : 55 % de personnes impossibles à joindre dans les délais, 22 % refusant de répondre, 14 % d'absents longue durée et 9 % d'inaptes.

L'investigation méthodologique a pris la forme d'une enquête postale auprès des non-répondants, testée au cours des deux premiers trimestres de l'année 2005. Il s'agissait de comprendre si la non-réponse pouvait avoir un effet sur le biais de rotation.

Plusieurs facteurs contribuent au biais de rotation :

- le dispositif de collecte par téléphone, qui induit une baisse de l'estimation du taux de chômage de 0,25 point ;
- le comportement des personnes enquêtées, avec un effet de lassitude puisqu'on interroge les personnes six fois de suite. On avait déjà repéré cet effet dans l'enquête annuelle, mais la baisse du taux de chômage induite était moins prononcée ;
- la variation des taux de non-réponse selon les vagues d'interrogation et surtout de la composition des non-répondants.

- Les tests 2005 de l'enquête auprès des non répondants

Les non-répondants à la première vague d'interrogation, particulièrement nombreux, sont plutôt des actifs occupés, peu présents à leur domicile et donc difficiles à joindre dans les deux semaines et deux jours de collecte. Les enquêteurs réussissent à prendre rendez-vous, mais pour la deuxième vague d'enquête par téléphone. Si on prend en compte ces non-répondants initiaux qui ont répondu à l'enquête postale l'estimation du taux de chômage diminue, et notamment sur la première vague d'interrogation. L'amélioration du taux de réponse à l'enquête, et surtout à la première vague d'interrogation, a des effets significatifs et positifs sur la réduction du biais de rotation.

En découle la décision prise au mois de décembre 2005 sur le dispositif de collecte de systématiser l'enquête postale de rattrapage auprès de tous les non-répondants de l'enquête emploi. Ce dispositif est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2007 et fait désormais partie du dispositif intrinsèque de l'enquête emploi, après la mise en place d'un dispositif pilote dans trois régions au quatrième trimestre 2006. Par ailleurs, les consignes de collecte ont été renforcées, notamment l'anticipation des prises de contact et de rendez-vous entre enquêteurs et enquêtés, tout spécifiquement pour la première vague d'enquête.

- Imprécisions liées à l'échantillonnage

Des imprécisions sont liées à l'échantillonnage, comme dans toute enquête par sondage. Le taux de chômage pour chaque trimestre est estimé à +/- 0,42 point près, soit +/- 120 000 chômeurs. Le taux de chômage en moyenne annuelle est pour sa part estimé à +/- 0,32 point près, soit +/- 90 000

chômeurs. Ce dernier chiffre est plus précis du fait de la masse des individus interrogés, mais un effet inverse joue du fait de la corrélation entre les différents individus interrogés sur une même année.

- D'autres pays européens connaissent des difficultés équivalentes avec leur enquête emploi en continu

Une intervention assez précoce de l'INSEE auprès d'Eurostat a signalé les difficultés méthodologiques liées à l'enquête emploi en continu. Elle a conduit à la réunion d'un séminaire annuel, organisé à l'initiative de quelques instituts de statistiques dont l'INSEE autour de la qualité de l'enquête emploi en continu. La première réunion s'est tenue en avril 2006. Elle a été principalement consacrée au biais de rotation, qui existe dans tous les pays, avec des intensités différentes. Il semble plutôt élevé en France pour ce qui concerne l'estimation du chômage. La prochaine réunion du séminaire aura lieu en mai 2007 ; elle sera centrée sur l'influence du mode de collecte sur les résultats.

- Des fragilités récurrentes amplifiées par des difficultés particulières en 2006 dans l'enquête emploi

Le taux de réponse a fortement diminué en 2006 dans certaines régions, notamment en Ile de France avec une baisse de 6 à 7 points sur les trois premiers trimestres. Le taux de réponse du troisième trimestre s'établit ainsi à 60 %, ce qui est très faible.

Le tableau des taux de non réponses des enquêtes 2005 et 2006 montre l'évolution trimestre par trimestre, et région par région. Globalement, le taux de non-réponse sur l'ensemble de l'année 2006 est très légèrement inférieur à celui de l'année précédente, à hauteur de 0,2 points, ce qui n'est pas très important. Le taux de réponse a baissé aux trois premiers trimestres de l'année 2006 à hauteur de 0,5 points ; mais les actions menées ensuite ont permis un rattrapage de cette situation au quatrième trimestre. La situation de la région Île-de-France nous préoccupe en revanche particulièrement, avec une diminution de 6 à 7 points du taux de réponse. On a vu qu'il y a un lien entre le taux de non réponse- et surtout la composition de la non réponse- et le biais de rotation ; cela nécessite des investigations complémentaires.

- Des résultats incohérents sur l'emploi

Les résultats tirés de l'enquête emploi 2006 ont été confrontés avec les estimations d'emploi tirées des sources administratives (Unedic et Acoess notamment), qui sont la référence sur les estimations d'emploi car elles sont exhaustives sur leur champ et plus précises. L'enquête emploi n'a jamais été utilisée comme la source de référence pour l'estimation de l'emploi.

En moyenne annuelle, l'évolution de l'emploi total entre 2005 et 2006, estimée à partir de l'enquête emploi s'établit à +150 000 contre +220 000 à partir des estimations d'emploi (sources administratives). Par ailleurs, le glissement annuel entre les troisièmes trimestres 2005 et 2006 tirés de l'enquête emploi atteignait 130 000, mais 288 000 pour le glissement des quatrièmes trimestres, soit une augmentation de l'emploi de 150 000 entre le glissement du 3^{ème} et du 4^{ème} trimestre. On rappelle qu'entre 2004 et 2005, les confrontations équivalentes en moyenne annuelle atteignaient 137 000 emplois supplémentaires dans l'enquête emploi contre 123 000 dans les estimations d'emploi.

- Des résultats incohérents sur le taux de chômage

Les enquêtes annuelles de recensement (EAR) permettent de mesurer un taux de chômage « spontané » en janvier de chaque année. Est considérée comme chômeur au recensement une personne qui se déclare comme telle, et qui déclare ne pas travailler actuellement et rechercher un emploi. Ce concept est plus extensif que celui du BIT. Dans l'EAR plus de 9 millions d'individus ont été interrogés, dont 4 millions d'actifs.

Les enquêtes annuelles de recensement étant réalisées en janvier-février, nous avons confronté le taux de chômage tiré de l'enquête emploi sur le premier trimestre de chaque année – de 2004 à 2006 – au taux de chômage spontané issu de l'EAR et au taux de chômage série mensuelle BIT, basé sur

l'évolution des DEFM123 hors activité réduite. Les évolutions 2004-2005-2006 sont plus cohérentes entre les EAR et la série mensuelle BIT qu'avec l'enquête emploi. Elle indique une remontée du taux en 2006 après une diminution entre 2004 et 2005, alors que dans l'EAR et la série mensuelle BIT le taux de chômage est stable en 2004 et 2005, puis diminue.

La comparaison entre la série mensuelle de chômage BIT, basée sur les données des DEFM123 hors activité réduite de l'ANPE, et les résultats de l'enquête emploi donne les informations suivantes : en moyenne annuelle, entre 2005 et 2006 l'enquête emploi donne une stabilité du taux de chômage à 9,8 %, alors que la série tirée des DEFM indique une forte diminution des moyennes annuelles, de 9,9 à 9,1 %. Le glissement entre les quatrièmes trimestres 2005 et 2006 diverge moins, en revanche, avec une baisse respective de 0,6 et 1 point.

L'incohérence des résultats et la fluctuation du message selon que l'on considère soit les trois premiers trimestres ou la moyenne annuelle de l'enquête emploi 2006, soit le quatrième trimestre 2006- qui donnerait, contrairement à la moyenne annuelle, une forte augmentation de l'emploi et une diminution significative du chômage- nous ont beaucoup interpellés. Devant l'ensemble de ces incertitudes, nous avons donc jugé utile de prendre du temps supplémentaire pour investiguer sur l'enquête emploi et l'enquête non-répondants, avant d'utiliser ces résultats, ou les résultats corrigés à la suite de ces investigations, pour caler la série mensuelle de chômage au sens du BIT.

Joël MAURICE, Président

Merci Sylvie Lagarde. Nous passons maintenant à la présentation de Philippe Ravalet sur l'[analyse des demandes d'emploi en fin de mois \(DEFM\) et de leur relation avec le concept BIT](#).

Philippe RAVALET, Dares

Mon propos s'organisera en deux grandes parties. Dans un premier temps, je reviendrai sur la notion du chômage et les questions relatives à sa mesure, le tout assorti d'un certain nombre de statistiques descriptives. Beaucoup d'entre vous n'apprendront pas grand-chose dans cette première partie, mais il m'a semblé important de rappeler le contexte qui est le nôtre aujourd'hui pour répondre correctement aux questions que l'on se pose. Dans un deuxième temps, je restituerai l'examen auquel la DARES s'est livré récemment d'un certain nombre d'événements ou de circonstances dont on pourrait penser qu'ils auraient pu venir troubler la mesure du chômage.

On pourrait considérer que le **chômage** est une notion a priori simple, concernant « *toute personne en âge de travailler qui se trouve privée d'emploi et qui en recherche un* ». Mais ce n'est pas aussi simple que cela, c'est une réalité difficile à mesurer en raison notamment de la marge d'appréciation sur ce qu'est une personne « *privée d'emploi* » ou ce que veut dire « *rechercher un emploi* ».

Plus concrètement, suffit-il de consulter épisodiquement une annonce d'offre d'emploi dans un journal pour considérer que l'on effectue une recherche active d'emploi ? Une personne qui travaillerait quelques heures par semaines mais qui rechercherait un emploi doit-elle être considérée comme sans emploi donc au chômage ? Tout cela est assez compliqué.

Sylvie Lagarde l'a rappelé, nous disposons en France de deux types d'indicateurs de chômage.

- La définition du BIT est assez restrictive car elle repose sur un ensemble de critères stricts. L'avantage est qu'elle conduit à une statistique unique et est adaptée aux comparaisons internationales. Cet indicateur est évalué par l'enquête emploi de l'INSEE ;
- Les statistiques de l'ANPE recensent chaque mois, depuis 1995, les demandeurs d'emploi inscrits dans l'une des 8 catégories en fonction du type d'emploi recherché et de l'exercice éventuel d'une activité au cours du mois ou de la disponibilité effective du demandeur. Elles s'appuient par construction sur un dénombrement exhaustif des demandeurs d'emploi de chaque catégorie.

Ces mesures correspondent à des situations personnelles très diverses qui, en pratique, ne se recouvrent pas totalement. On peut considérer que le champ des DEFM 123 hors activité réduite (har) est a priori celui qui se rapproche le plus du concept du chômage BIT, dans la mesure où il correspond à des personnes recherchant un emploi quelle qu'en soit la nature – CDI, CDD, temps

partiel ou complet – et hors activité réduite, c'est-à-dire n'ayant pas travaillé au cours du mois pendant lequel ils sont inscrits.

- Évolutions des indicateurs

Cela étant, on constate que les évolutions de ces indicateurs sont très proches. Les niveaux des différents types de mesures sont clairement différents, puisqu'ils concernent des populations dont les contours sont différents. Ces courbes suivent en revanche une même évolution, notamment au cours des années 2005 et 2006. Tous les indicateurs indiquent une diminution assez massive du chômage au cours de ces deux dernières années, de l'ordre de 14 à 16 %, soit 356 000 personnes pour les DEFM1, plus de 380 000 pour les DEFM1+6, un peu plus de 400 000 pour les DEFM123 hors activité réduite. A la fin du mois de décembre 2006, le niveau de chacun de ces indicateurs est notablement inférieur à celui du début de l'année 2005.

Nous avons l'intuition que la diminution récente des DEFM s'est accompagnée d'une intensification des mouvements d'entrée et de sortie. Cette intuition est corroborée par la comparaison entre cet épisode de baisse et celui de la fin des années 1990. Dans les deux cas les entrées ralentissent de manière à peu près simultanée à la baisse du chômage, tandis que les sorties commencent à augmenter un peu après le début de la baisse du chômage. L'on note cependant une petite différence entre ces deux sous-périodes : les entrées depuis 2005 diminuent, mais de manière semble-t-il moins prononcée qu'à la fin des années 1990. Et les sorties augmentent de manière un peu plus prononcée en 2005-2006. A ce stade, notre réflexion ne nous permet pas d'expliquer de manière plus précise ce phénomène, mais nous avons l'intuition que les mouvements de sorties suivis de réentrées, et inversement, sont plus nombreux.

- Motifs réels de sortie des listes de l'ANPE

L'analyse des sorties de listes de l'ANPE publiée chaque mois par la Dares et l'ANPE se rapporte aux motifs enregistrés, c'est-à-dire lus à travers les procédures de gestion administrative de la situation des demandeurs d'emploi. Ils sont à la fois incomplets et imprécis : par exemple, des sorties pour absence au contrôle ou pour radiation administrative correspondent en réalité à des reprises d'emploi, à des entrées en formation ou à des retraits d'activité comme les départs à la retraite. Au final, le motif réel est inconnu dans près de la moitié des cas.

Mais une enquête trimestrielle menée depuis l'année 2000 auprès des « sortants » permet d'identifier les motifs réels de sortie des listes de l'ANPE. On constate que les sorties pour absence de contrôle recouvrent un grand nombre de motifs : le premier est la reprise d'emploi, qui représente pratiquement la moitié des sorties pour absence au contrôle et un tiers des radiations administratives ; les sorties pour formation s'établissent à un niveau relativement faible. Un grand nombre des sorties – 18 % pour les absences de contrôle et 23 % pour les radiations administratives – sont suivies, selon les répondants, d'une réinscription à l'ANPE dans les trois mois.

Nous avons regardé si la structure ou la répartition des motifs réels des sorties avaient évolué au cours des années récentes, et comment. Les sorties ont augmenté entre 2003 et 2006, passant de 1,442 millions à 1,547 millions en cumul sur douze mois glissants, soit une progression de 7% environ. Les reprises d'emploi représentent une part à peu près constante de ces sorties, légèrement inférieure à 50 % de celles-ci, avec un petit creux en 2003-2005, sans doute à relier au bas du cycle d'emploi. En tout état de cause, les variations sont assez peu importantes. Les retraits d'activité, temporaires (maladie, maternité) ou définitifs (retraite) sont également stables, aux alentours de 14,5 %. La part des formations a diminué de 13,1 % en 2002-2003 à 10,8 % en 2005-2006 ; la baisse peut être située entre 2004 et 2005 et c'est sans doute une conséquence de la loi du 3 août 2004 transférant la compétence de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi de l'État vers les régions. A côté de cela, un certain nombre de sorties ne correspondent ni à des reprises d'emploi, ni à des entrées en formation, ni à des retraits du marché du travail ; leur proportion a légèrement augmenté, passant de 22,6 à 25,4 %. Ces sorties correspondent à des non-maintiens d'inscriptions à l'ANPE. Parmi celles-ci, plus de la moitié sont suivies d'une réinscription dans les trois mois.

Comme vous le savez, dans le cadre de la modernisation du service public de l'emploi, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre depuis deux ans pour améliorer l'accompagnement et le suivi personnalisé des demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE. A côté de leurs effets propres, qui

renvoient à l'évaluation des politiques publiques qu'il ne nous appartient pas d'étudier ici, ces mesures ont-elles pu avoir un **impact sur la mesure même du chômage** à travers les statistiques de l'ANPE ou à travers l'estimation mensuelle provisoire du chômage BIT, fondée principalement sur les DEFM123 hors activité réduite ?

Nous avons identifié quatre mesures susceptibles d'avoir affecté mécaniquement le dénombrement des personnes inscrites à l'ANPE, citées dans l'ordre chronologique de leur mise en œuvre :

- la convention de reclassement personnalisée (CRP), et le contrat de transition professionnelle (CTP), que j'évoque simplement pour mémoire étant donnée la faible importance en volume de cette mesure ;
- le calendrier de « relance » des demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur situation à la fin du mois ;
- le meilleur classement en catégorie 5 de bénéficiaires de contrats aidés et de chômeurs créateurs d'entreprise ;
- la mise en place du suivi mensuel personnalisé à l'ANPE.

Les effets de ces mesures sont très complexes et extrêmement difficiles à évaluer. Pour chacune d'entre elles, je vous présenterai les principes à l'origine et le contexte de leur mise en œuvre, afin de bien identifier les mécanismes et de tenter de les évaluer.

- Convention de reclassement personnalisée

Cette mesure fait suite à l'accord entre les partenaires sociaux du 5 avril 2003 et visait à remplacer le PAP anticipé pour offrir un accompagnement personnalisé aux personnes victimes de licenciements économiques dans les entreprises de moins de 1 000 salariés. Concrètement, cela s'est traduit par la mise en place d'équipes spécialisées à l'ANPE, assurant un taux d'encadrement plus important que pour le « droit commun ».

Que s'est-il passé dans la gestion administrative de ces personnes à l'ANPE ? Auparavant, les licenciés économiques pouvaient opter pour le PAP anticipé, c'est-à-dire ne pas effectuer de préavis de licenciement, mais aller à l'ANPE et bénéficier des services de l'agence tout en restant contractuellement liés à leur employeur. Ils étaient alors classés en catégorie 5 à l'ANPE, avant de passer en catégorie 1 à la fin de la période de préavis, soit après un ou deux mois. Ils en sortaient au fur et à mesure qu'ils retrouvaient un emploi. Désormais, dans le cadre de la CRP, le contrat est rompu immédiatement dès lors que le salarié a opté pour ce dispositif. Il acquiert le statut de stagiaire de la formation professionnelle pendant huit mois et de ce fait est classé en catégorie 4 à l'ANPE. A l'issue de ces huit mois, s'il n'a pas repris d'emploi il est classé en catégorie 1. La différence entre le PAP anticipé et la CRP c'est qu'entre la fin du préavis et le 8^{ème} mois les personnes licenciées étaient classées en catégorie 1, alors qu'elles sont aujourd'hui classées en catégorie 4. Il existe ainsi un impact mécanique, au-delà de l'efficacité même de la CRP, sur le nombre de personnes inscrites en catégorie 1. La CRP a été mise en œuvre à la fin du printemps 2005. La montée en charge de cette mesure a été rapide et les flux d'entrée se sont stabilisés autour de 5 000 personnes par mois. Le stock global a progressé fortement, s'est stabilisé avec les sorties des premiers entrants à l'issue des huit mois. L'effet mécanique sur les DEFM1+6, compte tenu de ces flux d'entrées, pourrait être compris entre 20 000 et 25 000 entre le mois de juin 2005 et la fin de l'année 2006.

- Actualisation en fin de mois des demandeurs d'emploi

Cette actualisation est une obligation légale inscrite dans le code du travail : tous les mois chaque demandeur d'emploi est tenu d'actualiser sa situation via la *déclaration de situation mensuelle*. Ce formulaire est rempli par le demandeur d'emploi qui indique s'il est toujours à la recherche d'un emploi et s'il a exercé une activité pendant le mois en cours.

Cette actualisation doit être effectuée avant le 12^{ème} jour ouvré du mois suivant, faute de quoi le demandeur cesse d'être inscrit et est considéré comme sortant de l'ANPE pour « *absence au contrôle* ». Chaque personne est informée de cette obligation lors de son inscription à l'ASSEDIC. Dernier élément de contexte, quasiment toutes les actualisations s'effectuent aujourd'hui par voie téléphonique ou télématique, donc pas par courrier. Il est désormais possible d'actualiser son dossier tous les jours de la semaine.

Tous les demandeurs d'emploi qui ne se sont pas actualisés sont destinataires d'une « relance » de l'ASSEDIC dans les premiers jours du mois suivant. Il s'agit le plus souvent un message téléphonique ou électronique. Jusqu'en mai 2005, la relance était effectuée à partir du sixième jour ouvré avant la date de clôture, offrant aux demandeurs d'emploi un délai compris entre 9 et 10 jours calendaires pour actualiser leur dossier. Depuis juin 2005, elle l'est à partir du huitième ou du neuvième jour ouvré, laissant un délai compris entre 4 et 7 jours calendaires au demandeur d'emploi.

La relance s'accompagne systématiquement depuis juin 2006 de l'annonce de la date de clôture. Jusqu'alors, les demandeurs d'emploi n'avaient pas connaissance de la date butoir- le douzième jour ouvré du mois- pour l'actualisation de leur dossier. En 2005, les délais ont été particulièrement courts en juin, août et novembre du fait notamment d'incidents techniques – pour le mois de novembre, une panne informatique chez le prestataire de l'Unedic a réduit les délais d'actualisation. Enfin, je signale que les relances ne concernent que 10 % environ des demandeurs d'emplois.

Ainsi, le délai d'actualisation a été raccourci de quatre jours ; en pratique, on peut penser que ce raccourcissement a été compensé par la connaissance, à compter de juin 2006, par les demandeurs d'emploi de la date butoir de l'actualisation. Une analyse économétrique que nous avons menée montre que l'impact de la longueur du délai sur le taux de sortie pour absence au contrôle a sensiblement baissé en 2006 par rapport à l'année précédente. Nous ne pouvons pas totalement exclure qu'à terme l'effet global de la modification de ces calendriers de relance s'annule, à mesure que les demandeurs d'emploi se seront accoutumés à ces nouvelles règles et auront pris pleine connaissance de la date butoir. Nous estimons qu'à la fin de l'année 2006 le raccourcissement des délais pourra avoir un impact sur les DEF M1+6 compris entre 20 et 25 000 personnes.

- Amélioration du classement en catégorie 5

La catégorie 5 comprend l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE qui sont pourvus d'un emploi. A partir de juin 2005, l'amélioration du système de gestion de l'ANPE a permis de classer plus systématiquement certaines personnes en catégorie 5. L'objectif de cette amélioration était de leur proposer un service approprié et plus particulièrement d'offrir aux personnes en contrats aidés un entretien pour préparer la sortie de leur contrat quelques semaines avant la fin de celui-ci. Cette évolution a notamment été permise par le transfert à l'ANPE de la prescription de l'ensemble des contrats aidés. Avant la loi de cohésion sociale, l'ANPE prescrivait une partie seulement des contrats aidés, les Directions départementales du travail prenant en charge le reste.

Les personnes plus directement concernées par cette meilleure classification sont les bénéficiaires de contrats aidés marchand (CIE et CI-RMA) et non marchand (CES et CEC remplacés par les CAE et CAV, ou contrats d'avenir) et les chômeurs créateurs d'entreprise.

Au final, on peut considérer que le classement, et par conséquent le dénombrement, des demandeurs d'emploi selon les différentes catégories (de 1 à 8) est meilleur aujourd'hui qu'auparavant.

Le nombre de passages des catégories 1 et 6 vers la catégorie 5 fluctue en fonction du nombre d'entrées en contrats aidés. Il progresse à la fin de la période, en partie du fait de la relance des contrats aidés dans le cadre du Plan de cohésion sociale et en partie en raison de l'amélioration du classement en catégorie 5. Avant l'année 2005, les courbes des transferts de contrats aidés en catégorie 5 et de l'ensemble des inscrits entrants en contrat aidé sont relativement parallèles : les transferts représentaient ainsi une proportion à peu près fixe du nombre d'entrées en contrats aidés. Ensuite, on constate que les deux courbes se rapprochent tout en restant parallèles : les transferts en catégorie 5 deviennent, toutes choses égales par ailleurs, plus fréquents puisqu'ils représentent dorénavant une proportion plus importante des entrées en contrats aidés. Ceci traduit une classification en catégorie 5 des bénéficiaires de contrats aidés plus systématique.

Comment peut-on évaluer l'effet mécanique de cette amélioration du classement sur les autres catégories, et notamment les catégories 1 ou 1+6 ? C'est assez difficile car on ne sait pas quel était le devenir des inscrits qui entraient en contrat aidé : demeureraient-ils en catégorie 1 ? déclareraient-ils une activité réduite ou pas ? étaient-ils classés en catégorie 5 considérant qu'elles n'étaient pas disponibles pour rechercher un emploi ?

Toutes les situations étaient possibles, mais on ne peut malheureusement pas savoir dans quelles proportions. Faute d'informations quantitatives sur ces différents devenir on ne peut pas à ce stade se livrer à un chiffrage de cet effet. La seule conclusion robuste est que le dénombrement des personnes inscrites dans les différentes catégories par l'ANPE est sans doute plus précis qu'auparavant.

- Mise en place du suivi mensuel personnalisé

Le suivi mensuel personnalisé répond, en premier lieu, à l'ambition de fournir un meilleur service aux demandeurs d'emploi.

Cela étant, l'augmentation de la fréquence des entretiens (une fois par mois au lieu de une fois tous les 6 mois) a pu engendrer un effet allant dans le sens d'une meilleure identification de la situation des demandeurs d'emploi et, par suite, à un meilleur dénombrement des demandeurs inscrits dans les différentes catégories. En effet, soit le demandeur d'emploi participe à l'entretien organisé et il demeure dans sa catégorie, soit il ne vient pas, pour différents motifs – reprise d'emploi, sortie du marché du travail (retraite), impossibilité d'assister à l'entretien. Cet état étant mesuré tous les mois et non tous les six mois, les reprises de travail sont notamment répercutées beaucoup plus rapidement dans les chiffres du chômage.

L'entretien mensuel a été mis en place progressivement au début de l'année 2006. Il a concerné dès le début de l'année 2006 tous les inscrits atteignant leur 4ème mois de chômage, puis à partir de la rentrée 2006, tous les demandeurs d'emploi inscrits depuis 4 mois et plus.

La montée en charge du suivi mensuel personnalisé s'accélère à partir des mois d'août et septembre 2006, elle correspond à la « reprise de stock ». L'augmentation de la fréquence des entretiens fait progresser la probabilité de constater que les demandeurs d'emploi ne le sont plus véritablement, et donc accroît le nombre de radiations administratives. On voit que le taux de sortie pour radiation administrative progresse dès le mois de janvier 2006, de la même façon que nous avons constaté une augmentation, plus forte celle-ci, au cours de l'année 2002 qui coïncidait avec la mise en œuvre du PARE-PAP.

On peut estimer l'impact que peut avoir le surcroît de radiations administratives en 2006 que je viens de vous décrire, en référence aux taux de sortie qui prévalaient en 2004 ou 2005 et en tenant compte notamment des motifs réels sous-jacents de ces sorties -notamment le fait qu'un tiers des radiations correspondent à des reprises d'emploi, et aussi que ces sorties peuvent être suivies d'une réinscription à l'ANPE. Toutefois, ce type de calcul ne permet pas d'isoler l'effet mécanique des entretiens mensuels sur le dénombrement des inscrits à l'ANPE. De ce fait, il me paraît à ce jour totalement impossible d'imputer tout ou partie de ces surcroîts de radiations à l'entretien mensuel.

- Quel impact sur l'estimation provisoire du chômage BIT ?

Cela est beaucoup plus difficile à évaluer. Considérons, pour simplifier, que l'évolution mensuelle du chômage BIT est estimée provisoirement en répliquant celle des DEFM 123 hors activité réduite. Dans ce cas, toute mesure aura sur cette estimation provisoire du chômage BIT le même impact que sur les DEFM 123 hors activité réduite, dès lors que celle-ci n'a pas affecté la situation réelle des personnes au regard des critères du BIT.

S'agissant des deux facteurs dont l'effet mécanique est quantifiable, peut on considérer cette condition comme vérifiée ?

Pour la convention de reclassement personnalisé -CRP, a priori oui car le seul fait d'être inscrit dans une catégorie différente, 5 plutôt que 1, 2 ou 3, ne change pas la situation réelle de la personne. L'impact sur les DEFM123 HAR se transmet sur l'estimation mensuelle BIT, soit environ 20 000.

C'est également le cas pour l'effet du calendrier de relance mais seulement si la non-inscription à l'ANPE est « compensée » par des actes personnels de recherche d'emploi car c'est un critère du BIT. Cette condition n'étant sans doute pas vérifiée pour toutes les personnes qui ne sont plus inscrites à l'ANPE du fait de la modification du calendrier de relance, l'impact de cette mesure sur le

BIT ne peut être qu'inférieur à son impact mécanique sur les DEFM123 HAR. Le chiffre de 20 000 ne peut donc être considéré que comme un majorant.

- D'autres facteurs ont-ils pu jouer sur la mesure du chômage ?

Comme d'habitude, certaines évolutions ou certaines circonstances ont pu influencer dans un sens ou un autre soit le rapport qu'entretiennent les demandeurs d'emploi avec l'ANPE soit d'une manière plus générale leur comportement de recherche d'emploi. Il n'est pas exclu que l'ensemble des mesures d'amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ait eu des conséquences sur les comportements des personnes privées d'emploi. Ce peut être l'entretien mensuel, la mobilisation du Service Public de l'Emploi en faveur des jeunes à partir de l'été et l'automne 2005, la baisse depuis 2003 de la proportion de demandeurs d'emploi inscrits indemnisés, la suppression des SIFE à la suite de la décentralisation de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Nous n'excluons pas que cela ait pu engendrer des évolutions de comportement dans un sens ou un autre. Pour chacun de ces facteurs, nous sommes incapables de dire si un changement de comportement a effectivement eu lieu, et si oui dans quel sens. Et nous sommes encore moins en mesure de l'évaluer.

Joël MAURICE, Président

Je demande encore un instant d'attention avant les interventions de la salle. Sylvie Lagarde va vous décrire brièvement l'agenda que l'Insee se propose de suivre.

Sylvie LAGARDE, Insee

Pour essayer de conclure, je ferai un petit point sur notre [plan d'action jusqu'à l'automne](#). J'espère que nous vous avons convaincus de notre décision de différer ce calage de mars à l'automne. Nous souhaitons en effet attendre les résultats de l'enquête non-répondants 2007 et avoir deux trimestres d'exploitation de cette enquête en cours. Nous pourrions prendre en compte ces résultats à l'automne. Nous voulons par ailleurs attendre les résultats d'une exploitation particulière de l'Enquête annuelle de recensement de janvier 2007, pour appréhender l'évolution du chômage « spontané » entre janvier 2006 et janvier 2007.

Nous mènerons d'ici là un certain nombre de travaux d'investigation. C'est notre plan d'action pour les mois qui viennent. Un enjeu extrêmement important est de refondre les procédures de redressement des non réponses dans l'enquête emploi en utilisant les résultats de l'enquête auprès des non-répondants. Nous voulons également améliorer les procédures de calage de l'enquête emploi en essayant de tenir compte de la dimension géographique. On a vu que c'est important du fait des différences de taux de réponse selon les régions -en particulier en Ile de France- et ce n'est pas pris en compte aujourd'hui.

Un travail sera mené en parallèle sur le lien entre l'évolution du chômage BIT et celle du chômage « spontané » lu à travers les enquêtes annuelles de recensement. Ce travail ne sera pas facile. On pouvait le faire avec les enquêtes emploi annuelles qui comportaient une question sur la situation spontanée des individus. Cette question n'existe plus dans l'enquête emploi en continu. Toutefois lors de la 1^{ère} vague d'enquête on a une question sur la situation spontanée à travers le calendrier rétrospectif. Nous essaierons de travailler sur cette question mais ce ne sera pas simple.

Notre travail portera également sur l'impact des rythmes de collecte sur les résultats.

Nous nous pencherons enfin sur le halo autour du chômage, au-delà de la définition du BIT, en étudiant notamment la capacité de l'enquête emploi en continu à repérer les situations d'emplois « marginaux », et si le mode de collecte peut influencer sur cette capacité, notamment à travers le questionnement téléphonique.

Nous essaierons également de mieux comprendre à quoi est dû le biais de rotation à travers les travaux sur les non réponses.

Puisque aujourd'hui on n'est pas capable de donner un chiffre définitif du chômage 2006, les statistiques mensuelles de chômage au sens du BIT et fondées sur l'évolution des DEFM123 hors

activité réduite resteront provisoires jusqu'à l'automne. Un avertissement spécifique sera porté sur la publication mensuelle d'évolution du chômage au sens du BIT à compter de mars 2007 pour bien marquer que ces statistiques demeurent provisoires. Le calage des chiffres du chômage 2006 sera effectué à l'automne 2007, après l'amélioration des méthodes de redressement des non-réponses dans l'enquête emploi. A la fin de l'année 2007, des propositions d'amélioration du dispositif de collecte de l'enquête emploi en continu seront présentées. Un plan d'action sera élaboré en vue de sécuriser et de stabiliser le dispositif de mesure du chômage au sens du BIT pour l'avenir.

Joël MAURICE

Merci beaucoup ; la parole est maintenant à la salle et je suis certain qu'il ne manquera pas d'interventions.

Pierre CONCIALDI, Collectif Les Autres Chiffres Du Chômage (ACDC)

Je souhaite faire deux remarques préliminaires ; la première est une question, dont je pressens la réponse mais qu'il me semble utile de poser. Nous parlons ici du chômage en France métropolitaine, hors DOM ; il me semble que cette omission n'est pas négligeable, dans la mesure où l'ANPE compte 200 000 inscrits dans ces départements. Nous pensons que la non-prise en compte des DOM est une lacune importante du système d'information statistique sur le chômage.

Joël MAURICE

S'agit-il bien des chiffres sans les DOM ? Oui, effectivement.

Pierre CONCIALDI

Par ailleurs, cette réunion est tout à fait utile pour faire le point et je me réjouis que le CNIS l'ait provoquée. Mais peut-être n'en serions-nous pas là si nous ne discutons pas d'un indicateur unique du chômage. Je rappelle que le rapport Malinvaud, ancien Directeur général de l'INSEE, avait fait cette même remarque. Il faut souligner qu'aujourd'hui il existe des recommandations de l'organisation internationale du travail en matière de mesure du chômage au sens du BIT, mais aussi de mesure du sous-emploi -qui n'est pas celle que proposent les chiffres actuellement publiés par l'Insee-, et aussi pour ce qui nous semble être une des facettes de plus en plus importante du marché du travail : l'évolution de ce que les statisticiens du travail appellent l'emploi inadéquat, c'est-à-dire le développement de la précarité de l'emploi. Dans le collectif nous soutenons qu'il serait tout à fait indispensable non seulement de progresser sur la mesure de l'enquête emploi-taux de chômage BIT, mais surtout sur cette batterie d'indicateurs complémentaires qui manquent cruellement pour nourrir le débat public. J'ajouterai que le chômage est une privation d'emploi mais également de revenus ; la dimension du niveau de vie et des conditions d'indemnisation des chômeurs serait également un minimum pour orienter le débat public. Nous ne connaissons à l'heure actuelle que le taux d'indemnisation mais non le niveau de celle-ci et sa répartition. Parmi la batterie d'indicateurs, taux de chômage BIT, sous-emploi, emploi inadéquat et conditions d'indemnisation – cette liste n'est pas limitative – seraient un minimum pour informer le débat. Nous serions heureux de connaître les mesures que le système statistique envisage de prendre pour progresser dans cette direction.

Au cours des présentations effectuées, on nous a parlé d'une fragilité récurrente des Enquêtes emplois. Il faut rappeler que le rapport Malinvaud n'était pas favorable à la mise en place d'une enquête trimestrielle précisément en raison des incertitudes. Une expérience malheureuse a été tentée au début des années 1990. Le constat que l'on peut faire aujourd'hui est que l'on a laissé tomber un instrument robuste pour un instrument fragile, ce qui pose une vraie question qui ne sera naturellement pas élucidée aujourd'hui. Finalement, je n'ai pas été convaincu par les arguments présentés concernant le report du calage de l'enquête emploi ; je retiens, ce que l'on savait déjà, que globalement le taux de réponse n'a pas bougé. Il est peu probable qu'il ait un effet très significatif sur les variations du taux de chômage. Indépendamment des variations trimestrielles, les résultats annuels ne sont pas si éloignés des prévisions d'emploi ; le principal élément d'incertitude réside

finalement dans le décalage avec le chiffre présenté par l'ANPE (série des DEFM), dont on nous a par ailleurs présenté une série de modifications qui ont eu un impact certain, notamment le suivi mensuel personnalisé. Dans les chiffres qui nous ont été présentés sur les motifs de sortie, en résumé un peu plus de 100 000 sorties supplémentaires sont relevées entre 2003 et 2006, dont 50 000 vers l'emploi- dont on nous dit par ailleurs que c'est le principal motif de sortie- mais plus de 60 000 dues au non-renouvellement des inscriptions. Ce changement est tout à fait considérable : nous sommes passés de 105 000 à 160 000, soit +50%. Il s'est donc bien produit quelque chose et c'est ce que le collectif avait dit, notamment dans sa seconde note. Nous pensons que ces changements ont eu une incidence considérable sur la variation à court terme, du moins depuis le mois de juin 2005, de la statistique mensuelle. Il est dommage que la mise en place du suivi mensuel personnalisé et ses conséquences sur les comportements d'inscription demeurent le trou noir de cette réunion ; il s'agit selon nous d'un facteur majeur d'explication du décalage entre la mesure du taux de chômage au sens du BIT et la statistique ANPE. Dernier point : la question étant de savoir quel est le décalage entre la mesure du chômage au sens du BIT et le nombre de personnes inscrites à l'ANPE, sait-on à partir de l'enquête emploi quel est le pourcentage de personnes chômeurs au sens du BIT et qui ne sont pas inscrites à l'ANPE ? Je dispose des chiffres jusqu'en 2005, mais je ne peux pas malheureusement compléter la série qui est en augmentation. Nous savons que sur une dizaine d'années une proportion croissante de personnes identifiées comme chômeurs au sens du BIT se déclarent non inscrites à l'ANPE. Il serait intéressant de disposer de ce chiffre pour nourrir le débat.

Philippe SABATER, Collectif ACDC

Je ne suis pas convaincu par les explications qui nous ont été apportées. Je maintiens qu'elles sont incomplètes et prêtent à confusion. Ce que nous dénonçons comme éventuellement une pression politique pour que les résultats de l'enquête emploi ne soient pas publiés à la date indiquée me paraît effectivement intéressant à retenir. Je voudrais dire que dans le cadre du suivi mensuel personnalisé, et par rapport au comportement des demandeurs d'emploi inscrits dans ce dispositif, vous n'avez pas pris en compte un élément qui a des conséquences sur les chiffres du chômage : c'est la pression constante exercée à la fois sur les demandeurs d'emploi et sur les personnels de l'ANPE qui sont contraints de les recevoir dans des délais très courts. Les demandeurs d'emploi inscrits doivent s'entretenir avec les personnels de l'ANPE chaque mois malgré l'absence d'évolution de la situation économique, le manque de proposition d'emplois nouveaux, et le faible taux de croissance sans création nette d'emploi. Il faut également prendre en compte le fait que la moitié des personnes inscrites ne sont pas indemnisées par l'Assedic. Cela conduit à une « évaporation » des demandeurs d'emploi, qui s'auto-radient, du fait de la conjonction de la pression et de l'inefficacité des propositions qui leur sont faites. Le système de formation est aujourd'hui anémié ; les formations proposées actuellement ne servent qu'à l'adaptation aux besoins immédiats des entreprises ; ce ne sont plus des formations longues, permettant éventuellement des requalifications. Ce halo de chômeurs s'auto-radient car ils n'ont aucune raison d'être inscrits -ils peuvent bénéficier de la consultation des offres sans être inscrits- et ne comprennent pas pourquoi on exerce une pression sur eux puisqu'ils ne sont pas indemnisés. Ce phénomène n'en est qu'à ses débuts. Il avait été observé dans d'autres pays européens, qui ont diminué de manière artificielle le chômage par la pression exercée sur les demandeurs d'emplois. J'ai entendu une réponse très faible sur ce point « ce sont des reprises d'emploi ». Mais non, ils font partie des chômeurs invisibles alors qu'ils sont dans la réalité de vrais chômeurs.

Joël MAURICE, Président

Ces chômeurs disparaissent des listes de l'ANPE et ils devraient être saisis par les enquêtes emploi trimestrielles, dès lors que nous disposerons des possibilités de les exploiter régulièrement, de façon désaisonnalisée.

Denis DURAND, Représentant de la CGT au Bureau du CNIS

Je trouve intéressant que sur un sujet aussi sensible, la réaction de l'Insee ait été de le mettre à l'ordre du jour de la réunion du CNIS d'aujourd'hui ; c'est en effet la vocation de cet organisme. La

CGT a envoyé un courrier au Président du bureau du CNIS, dans lequel nous posons des questions précises et techniques. Un certain nombre de réponses ont été données dans les exposés aujourd'hui et nous en remercions l'administration de l'INSEE. Certains points mériteraient encore d'être précisés : il serait notamment intéressant de connaître quels étaient les régimes d'indemnisation des chômeurs au moment de leur sortie des listes de l'ANPE. Cela permettrait d'éclairer les comportements qui peuvent apparaître dans la population au chômage en fonction de la manière dont l'administration de l'emploi mène sa gestion. D'une manière générale, je partage à peu près entièrement les remarques formulées par Pierre Concialdi. La question essentielle est de savoir quel est le nombre de chômeurs qui ne sont pas inscrits à l'ANPE. A cette question, nous n'avons pas complètement de réponse. Cela est d'autant plus central dans notre discussion que le reproche que l'on fait à l'enquête emploi aujourd'hui c'est une divergence avec les données issues des DEFM. Les explications fournies ne sont pas totalement convaincantes sur le fait que les résultats de l'enquête emploi seraient complètement hors de propos. De fait, globalement le taux de non-réponse sur l'année 2006 n'est pas significativement différent de ce qu'il était auparavant. Les travaux annoncés par l'administration sont une bonne nouvelle. Notamment nous saluons la possibilité annoncée par Sylvie Lagarde d'exploiter l'enquête emploi sous un angle régional ; jusqu'alors on nous disait que ce n'était pas possible en dehors de l'Île de France. S'il y a des ouvertures dans ce sens, c'est très bien. Je pense qu'il y aura sans doute à poursuivre le débat plus technique sur ce sujet. La CGT souhaite que le [courrier](#) adressé au Président du bureau du Cnis et éventuellement les réponses qui lui seraient adressées puissent être jointes au compte-rendu de la réunion de ce jour.

De manière plus générale, il existe un problème extrêmement sérieux d'opinion publique lié au fait que les règles de publication des données du chômage sont modifiées à un moment politique où celles-ci se trouvent précisément au centre de l'actualité. Ce serait une solution de facilité que de chercher un bouc émissaire – l'Enquête emploi, la qualité des données de l'ANPE ou le comportement de tel ou tel acteur dans l'opération. Le problème nous semble plus profond. La question des risques d'interférence du politique en général dans le travail des services statistiques publics et dans leur activité de communication avec le public se pose de manière récurrente. L'année dernière, des débats assez tendus avaient porté ici même, dans la formation « Emploi, revenus », sur l'empressement avec lequel le ministère avait commandé l'enquête sur le Contrat Nouvelles Embauches. Finalement, l'administration statistique a bien fait son travail et nous avons appris des choses intéressantes. Il a fallu toutefois en passer par des débats assez contradictoires ici même. Nous nous souvenons que les syndicats des organismes statistiques publics ont été amenés il y a un an environ à signaler des interférences politiques concernant différents types de publications statistiques, en particulier la publication du taux de chômage et des données mensuelles d'emploi et de chômage. Dans un domaine différent, nous savons qu'il existe un débat récurrent et qui n'est pas totalement réglé sur la mesure du pouvoir d'achat et sur la valeur réelle de l'indice des prix. Ce n'est pas le sujet aujourd'hui, mais nous ne sommes toujours pas complètement satisfaits de la manière dont l'INSEE est en train de répondre à la demande sociale qui s'exerce dans ce domaine. L'actualité est faite par ailleurs des investigations qui sont menées à l'échelle européenne pour mesurer l'indépendance des instituts statistiques vis-à-vis du pouvoir politique. L'INSEE a reçu une bonne note de ses pairs concernant l'application du Code de bonnes pratiques européen. Ce sujet mérite toutefois la vigilance permanente des partenaires sociaux pour éviter des dérives incontrôlées. Le débat d'aujourd'hui n'aurait pas eu lieu s'il n'était pas apparu dans la presse de manière spectaculaire – et peut-être pas de la meilleure façon. Le fait de pouvoir mettre au grand jour les problèmes qui peuvent se poser autour des données concernant les phénomènes économiques et sociaux importants constitue un garant de la qualité de ces données et d'indépendance des organismes qui les produisent.

La conclusion générale à laquelle ces débats nous conduisent est la suivante : nous ne sommes pas convaincus par les arguments conduisant à refuser toute publication des données fondées sur les résultats aujourd'hui disponibles de l'Enquête emploi. Il est bien entendu que ces résultats posent des problèmes, que depuis le début l'enquête emploi en a posés, et qu'elle en pose en 2006. Il nous semble que le système statistique public ne porterait pas atteinte à sa crédibilité en assumant ses difficultés et en donnant l'information accompagnée des précautions méthodologiques nécessaires pour son utilisation et en particulier les marges d'incertitude qui ont été citées, pour ne pas faire dire aux chiffres ce qu'ils ne peuvent pas dire. Il nous semble que cela serait sans doute, au stade où nous en sommes, une façon plus constructive de sortir par le haut des difficultés présentes. Dans le cas contraire, nous continuerions à alimenter l'une des causes profondes des difficultés que nous connaissons aujourd'hui, qu'il est certainement difficile à éradiquer, mais qu'il faut regarder en face :

le fétichisme du chiffre. Les acteurs politiques, la presse, beaucoup d'utilisateurs des statistiques publiques ont tendance à se focaliser sur une information, par exemple le taux de chômage BIT, en oubliant que la réalité sociale est plus complexe. Comme l'a dit Pierre Conciladi, il y a un urgent besoin d'essayer de faire progresser l'esprit public dans le sens d'une meilleure compréhension de ce que, pour mesurer l'état actuel du marché du travail et prendre en compte sa complexité, on a besoin d'une batterie d'indicateurs aussi cohérente que possible. Ceci est une ancienne demande de nombreux utilisateurs de la statistique publique et ne condamne pas le concept de chômage BIT, indispensable en particulier aux comparaisons internationales. Autre demande, celle qui porte sur la notion de halo. Elle est ancienne et est particulièrement pertinente aujourd'hui du fait du caractère de plus en plus flou des frontières du marché du travail ; une recherche approfondie et une proposition du système statistique public sont nécessaires. Peut-être avons-nous besoin d'un nouveau rapport Malinvaud pour prendre en compte cette problématique extrêmement compliquée et qui mériterait probablement une expertise du même niveau. Ceci n'est pas contradictoire avec le travail qui peut être fait par des organismes extérieurs au système statistique public – ACDC, ou la CGT, qui travaille à établir une vision du marché du travail qui prenne en compte l'ensemble des personnes exclues du travail- nos publications se développeront dans ce domaine. Le système statistique public doit prendre la responsabilité de fixer les limites des données qu'il est en état de produire, mais également de proposer de nouveaux indicateurs, possédant toutes les garanties scientifiques et déontologiques, afin de permettre aux utilisateurs de se repérer dans ces domaines complexes, en s'appuyant sur une information plus élargie que celle dont nous disposons actuellement, mais aussi possédant toutes les garanties que peut apporter le système statistique public.

Joël MAURICE

Sans priver de parole les personnes qui souhaitent intervenir, Stéfán Lollivier va apporter une réponse rapide aux premières interventions.

Stéfán LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales - DSDS Insee

Je suis d'accord avec Pierre Conciladi et les éléments équivalents de Denis Durand, sur le début de son intervention, mais pas avec la fin comme vous pouvez le penser. L'unicité de l'indicateur n'est pas satisfaisante. Sylvie Lagarde a d'ailleurs bien indiqué que nous souhaitons travailler sur le halo autour du chômage. Il me semble qu'il faudrait faire pour l'emploi et le chômage ce qu'a fait Monsieur Freyssinet pour les revenus, de manière à disposer d'une palette d'indicateurs. Le concept BIT me semble particulièrement sophistiqué et ne doit pas être le seul publié. Je ne suis en revanche pas d'accord avec votre appréciation sur l'Enquête emploi. Monsieur Durand a bien voulu nous accorder qu'un doute existait – il nous paraît largement suffisant. Au sein de la DSDS, même si nous n'avons pas tous la même appréciation sur les incertitudes sur l'enquête, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'elle n'est pas publiable en l'état et qu'un inventaire complémentaire est indispensable pour avoir des chiffres de la qualité de la statistique publique. Nous ne pouvons pas labelliser des chiffres que nous vous avons toutefois restitués. Quand en un trimestre l'enquête fait apparaître un glissement sur l'emploi qui passe de 130 000 à 280 000, cela interpelle. De même que le fait que le taux de chômage diffère de 1,5 point au même moment selon que l'on interroge les individus pour la première ou la cinquième fois. C'est un constat d'échec, que les personnes de l'INSEE qui se donnent beaucoup de mal pour cette enquête vivent douloureusement, et je m'associe à elles.

Je voudrais toutefois nuancer le jugement porté sur cette enquête : ce qui est remis en question est son utilisation conjoncturelle. Les éléments structurels qu'elle apporte nous paraissent satisfaisants. Je connais le rapport Malinvaud et la débâcle de l'enquête trimestrielle emploi et je partage assez volontiers l'analyse. Pour autant, il existe maintenant un règlement communautaire que nous avons voté. Il est vrai que la situation me semblait plus confortable avec l'enquête emploi annuelle, mais nous avons désormais la nouvelle enquête emploi. Et elle paraît poser des problèmes de fiabilité dans son utilisation conjoncturelle. Nous n'avons pas publié, mais enfin nous avons restitué les chiffres habituellement publiés, sans toutefois leur donner un label de publication. En effet, il ne nous semble pas qu'actuellement ils disposent de la qualité requise, de façon conjoncturelle j'insiste sur ce point, pour procéder aux travaux habituels sur la mesure du chômage.

Anne-Marie DUSSAIX, professeur à l'ESSEC, Société Française De Statistiques

J'exprime la position de la Société Française De Statistiques qui regroupe l'ensemble des statisticiens français – statisticiens publics, enseignants, chercheurs ou praticiens d'entreprises.

La Société Française de Statistiques est vivement préoccupée par le report de la publication de l'essentiel des résultats de l'Enquête emploi 2006 et du calage correspondant de la série du chômage. Elle s'inquiète des suspicions graves que ce report a suscitées envers l'indépendance de l'institut et du système statistique public, et, au-delà, de toute la discipline statistique. C'est pourquoi nous participons à cette réunion à travers deux groupes – le groupe « Enquête », que je représente, et le groupe « Statistique et société », ainsi que la Commission de déontologie. La SFDS constate un défaut de communication dans cette affaire et souligne que, de façon générale, l'absence de publication d'un résultat attendu est pire, au moins dans l'utilisation qui en est faite, que la publication d'un résultat problématique mais assorti des explications qui en montreraient les défauts et les limites.

Par delà l'événement présent et de façon plus générale, la SFDS rejoint ce qui a été dit précédemment. La mesure de phénomènes complexes comme est devenue aujourd'hui la mesure du chômage suppose la publication et la diffusion d'une batterie d'indicateurs sous la responsabilité globale de l'INSEE, compte tenu de son rôle de coordination du système statistique public. Nous pensons également que la sortie des résultats de la statistique publique devrait être gouvernée par trois règles posées a priori :

- Que les résultats des séries statistiques soient conçues pour être publiés selon un calendrier régulier, conformément d'ailleurs aux engagements internationaux de la France ;
- Que la publication ait lieu à la date prévue quoi qu'il advienne ;
- Que dans le cas où la fiabilité des résultats viendrait à faire défaut, quelle qu'en soit la raison, des modalités particulières de communication connues à l'avance soient appliquées.

La SFDS propose que le CNIS mette en place un groupe de travail chargé d'examiner la pertinence et les modalités d'application de ces règles, afin d'empêcher le renouvellement des difficultés actuelles que nous connaissons.

Séverin PRENÉ, CFDT

Dans le climat de doute qui plane sur les statistiques du chômage se pose une question de fond, qui est celle du droit pour une société de disposer de statistiques fiables sur la réalité du chômage. La CFDT prend acte des explications données sur le report de la publication des chiffres du taux de chômage BIT. Il était important de fournir un calendrier assez précis pour essayer de restaurer la confiance dans ces statistiques ; vous avez y répondu en grande partie.

La polémique actuelle sur les chiffres du chômage me semble un peu incongrue. Chacun sait depuis des années que les statistiques BIT ne sont pas calculées de la même manière que celles de l'ANPE, il n'est pas utile d'en redébattre tous les ans. On sait très bien que les premières sont calculées à partir d'éléments déclaratifs, tandis que les secondes se fondent sur des informations administratives. Il existera toujours un écart plus ou moins important en fonction des années et des politiques de l'emploi. Il est question dans la presse d'une différence douteuse entre la baisse du chômage annoncée et le nombre des créations d'emploi. Je vous renvoie à ce sujet à l'interview du Directeur de l'Unedic, qui explique ce matin dans *Libération* que à partir de chiffres -qui ont été actés par les partenaires sociaux au sein de l'Unedic- l'évolution de la démographie avec 50 000 personnes de plus, les départs en retraite anticipés, qui concernent 80 000 individus et la progression de l'emploi de 200 000 postes on arrive à peu près à la baisse de chômage annoncée. Certains estiment que l'on cache des chômeurs ; or on a des statistiques sur les huit catégories de demandeurs d'emplois, ainsi que les dispensés de recherche d'emploi. Il est vrai que leur addition est conséquente et atteint plus de 4 millions de personnes qui ont peu ou prou un problème de chômage. On peut invoquer ces chiffres dans une perspective polémique, mais également en vue de poser un débat public. Dans le cadre de la remise à plat de l'assurance chômage, la CFDT entend prendre en compte toutes les catégories de chômeurs pour trouver des solutions adaptées aux différentes situations des personnes ayant des difficultés avec l'emploi. Les chiffres du taux de chômage BIT sont eux-mêmes largement insuffisants pour rendre compte de la diversité des situations. Il est vrai que le marché du travail a

largement évolué ; il existe de plus en plus de situations de cumul entre les revenus du chômage et du travail. Nous avons pu voir que les entrées et les sorties du chômage sont de plus en plus fréquentes, ce qui conduit à une complexification des parcours des personnes. Il serait intéressant de rapprocher les statistiques de l'UNEDIC sur le parcours des personnes de celles des autres instituts, afin de disposer d'une connaissance la plus précise possible du marché de l'emploi.

Je souhaite également dire un mot des CRP et CTP, qui sont effectivement sortis des chiffres officiels du chômage. Les personnes bénéficiant de ce dispositif ont le statut de stagiaires de la formation professionnelle, ce qui leur permet de disposer des financements des OPCA. Nous nous félicitons que les fonds de la formation professionnelle soient transférables vers les actions qui peuvent concourir à l'accompagnement des personnes vers l'emploi. Au final, je rappelle que l'objectif principal qui devrait nous préoccuper est d'avoir des statistiques fiables pour repérer les diverses situations des parcours des demandeurs d'emploi, de manière à trouver les méthodes les plus adaptées et les plus précises pour les accompagner vers l'emploi.

Jan-Robert SUESSER

Je voudrais poser une question portant sur l'intervention de l'INSEE. La décision de l'INSEE de ne pas publier un recalage se fonde sur la mauvaise qualité des chiffres ; l'institut a effectué un arbitrage entre le risque de mal informer le débat public et celui de paraître subir des pressions politiques. Dans les deux à six mois qui viennent, d'autres chiffres continueront à être publiés, d'autant plus fragiles que le recalage n'a pas été fait. Si j'ai bien compris ce qu'a dit M. Ravalet il n'est pas possible de connaître l'influence des modifications de la gestion de l'ANPE, toutes choses égales par ailleurs, sur les évolutions globales. Si je comprends bien, plus le temps passe et plus la fragilité des informations mensuelles augmente. Nous aurons donc, dans ce temps de débat public important, un retrait de l'INSEE qui estime ne pas pouvoir informer le débat public et dans le même temps la poursuite de la publication de chiffres mensuels, qui sont fragilisés aussi par ce recul de l'Insee. Comment la statistique publique gère-t-elle ces deux choses simultanément ? Si on ne les gère pas simultanément, on s'affaiblit de tous les côtés, et cela pose problème.

Marc MOREAU, Agir contre le Chômage (AC) et ACDC

Nous sommes très déçus par le non respect de cette échéance par les services officiels de la statistique, dans la mesure où il existe depuis plusieurs mois un doute important sur la validité des chiffres officiels du chômage. Le Ministère est accusé de manipuler les chiffres et d'intervenir de différentes manières. Nous avons donc l'occasion d'y voir plus clair mais nous repartirons au contraire avec une impression de grande confusion. Bien sûr, le halo du chômage pourrait être étudié ; cela est une bonne chose, après trente ans de crise. Nous craignons toutefois que cela ne modifie pas grand chose aux indicateurs existants – BIT, ANPE – et que ces études supplémentaires, sans doute très utiles, seront une sorte d'annonce sans conséquence sur le manque d'information. Il a été dit que les conséquences du classement en catégorie 5 des personnes exerçant un emploi aidé n'étaient pas décelables car l'on ne savait pas si auparavant les personnes déclaraient bien leur activité. Elles auraient donc choisi de manière stupide et suicidaire d'avoir ultérieurement un trop-perçu avec l'organisme payeur. Ce point de vue témoigne d'une méconnaissance de la réalité du chômage et de la précarité. Nous ne pouvons que nous réjouir qu'il soit question de « combler les trous » et de rendre la réalité apparente.

Le réseau auquel je participe travaille beaucoup sur les radiations administratives. Le problème de fond concerne la divergence entre les données administratives et les enquêtes déclaratives. On voit que la donnée administrative a des lacunes, mais qu'elle est robuste. Par contre les enquêtes fonctionnent moins bien. Pour relativiser l'importance des radiations, on s'appuie sur l'enquête « sortant des urnes », dans laquelle les personnes disent ce qu'elles veulent et on arrive à de faibles chiffres de radiations. Lorsque l'on s'appuie sur les chiffres fournis mensuellement par la DARES, qui ne portent que sur les radiations ANPE et non pas sur les sanctions prises par l'Assedic ni celles décidées par la DDTE, les décisions de radiations atteignent 462 000 sur l'année, soit le double d'il y a cinq ans et quatre fois plus qu'il y a dix ans. Tous les records mensuels ont été battus cette année. L'enjeu implicite de la connaissance de l'impact de la politique du gouvernement sur la situation du chômage doit être pris en compte ; mais il s'agit en premier lieu de savoir quelle est la situation réelle

du chômage et de la précarité, de savoir si elle s'améliore véritablement, ce que nous contestons. Nous devons disposer d'informations fiables pour que l'ensemble des salariés, en poste ou non, puissent se mobiliser pour des droits nouveaux. C'est ce qui nous semble être important, et qui nous semble être masqué.

Mathieu LEMOINE, OFCE

Deux sources sont utilisées, l'enquête emploi et les statistiques mensuelles. La première a apparemment connu des problèmes en 2006 et pourrait par conséquent biaiser à la hausse le taux de chômage. En parallèle les statistiques mensuelles pourraient biaiser à la baisse l'évolution du chômage, c'est ce qu'indiquait M. Ravalet, d'une façon difficilement chiffrable, car certaines mesures prises par l'ANPE ont eu un impact mécanique et d'autres pas. Il est donc difficile de savoir quelle a été l'évolution annuelle à travers ces deux sources, dont l'une est publiée et l'autre non.

Un élément d'éclaircissement pourrait jouer pour comparer ces sources : le raisonnement en termes de bouclage du marché du travail. Il s'agirait de mettre en regard l'évolution présumée de la population active et celle des créations nettes d'emploi observées à partir des statistiques administratives. Si on fait le bouclage en utilisant les projections de population active de la note de conjoncture de l'INSEE, on peut déduire une baisse du chômage moins importante que celle annoncée par la statistique mensuelle. La correction serait plus forte encore si l'on utilisait les dernières projections de population active, prenant en compte les effets de la réforme des retraites de 2003 – mais ces dernières projections de population actives sont peut-être trop dynamiques à court terme.

Je souhaitais avoir votre point de vue sur cette question.

Dominique GOUX

J'étais en charge des enquêtes emploi jusqu'en 2006 et souhaite revenir sur certains points et certaines explications présentés, concernant notamment les fragilités de l'enquête emploi qui de mon point de vue sont plutôt des caractéristiques de l'enquête.

La première de ces fragilités, ou plutôt de ces caractéristiques, réside dans le biais de rotation. Ce mot est perturbant. C'est une traduction littérale du terme anglais *rotation bias* qui indique que, selon les conditions dans lesquelles sont réalisées les enquêtes, selon que l'on interroge des personnes pour la première ou la dixième fois, les résultats que l'on obtient sont différents. Cela ne signifie en aucun cas que l'on sur- ou sous estime le véritable chiffre, mais que l'on en obtient des estimations différentes. Des travaux ont été réalisés dès 2002, année au cours de laquelle les deux protocoles d'enquêtes emploi – l'ancien et le nouveau – ont été menés en parallèle ; ces travaux sont publiés dans *Économie et statistique*. Nous avons pu montrer que malgré l'existence du biais de rotation dans les deux protocoles, les mêmes résultats étaient obtenus en moyenne des six conditions de collecte différentes de l'enquête en continu et des trois vagues de collectes de l'enquête annuelle. Ce résultat est rassurant en ce qui concerne la qualité ; aux vues des résultats présentés, ce mélange des conditions de collecte est donc a priori sain et prémunit contre les risques de biais de chacune de ces conditions prises séparément.

Par ailleurs, le biais de rotation est connu depuis les années 1970, c'est-à-dire depuis que les enquêtes existent. Il est du même ordre de grandeur en France qu'au Canada, et moins fort que dans l'enquête mensuelle au États-Unis ; en Grande-Bretagne, le biais est plus important pour l'emploi mais moins pour le taux de chômage.

Pour ce qui concerne la non-réponse, la fréquence d'interrogation des personnes a effectivement un impact sur le taux de réponse. Lorsque nous sommes passés d'une enquête annuelle à une enquête en continu, le taux de réponse a chuté de 3 points. L'enquête emploi de 2002, conduite à la fois sous l'ancienne version annuelle et la nouvelle version en continu, a permis d'étudier l'impact sur les résultats de la variation du taux de réponse. Il n'est pas apparu de différence significative dans le chiffre moyen qui en ressort. Les enquêtes non-répondants effectuées pour stabiliser les résultats en 2005 donnent des résultats qui n'ont pas été présentés : quand on prend en compte la réponse à la

relance, l'estimation du chômage est plus élevée pour la première vague, mais plus faible pour les cinq autres vagues. En moyenne, lorsque l'on prend en compte les six vagues d'interrogation et les réponses des personnes qui acceptent finalement de répondre après une relance supplémentaire, les taux de chômage sont strictement identiques pour l'un des trimestres étudiés et donc les différences entre vagues sont diminuées ; pour le deuxième trimestre étudié, le taux de chômage diminuait de 0,06 point. L'impact est donc relativement modéré, mais effectivement beaucoup plus important sur les différences entre les sous-échantillons.

Enfin, dans les présentations qui ont été faites l'attention a été attirée sur les divergences et les incohérences entre les estimations de l'enquête emploi et les estimations mensuelles de chômage BIT. Si l'on poussait cet argument, cela signifierait qu'il ne faut pas effectuer de recalage les années de fortes divergences, et qu'il faudrait en effectuer un au cas où il n'existerait pas de divergences ; or nous n'en aurions dans ce cas pas besoin. Les arguments de la DARES et de l'INSEE m'ont laissée perplexe.

François SERMIER, Formateur

J'avais assisté à la présentation de Dominique Goux ici même il y a deux ans sur l'estimation des biais de rotation. J'inscris également mon propos à la suite de celui de Mathieu Lemoine : l'estimation des biais de rotation se fonde sur les DEFM. Un élément de circularité est introduit entre les deux sources – les DEFM et l'Enquête emploi – par les recalages permanents de l'un sur l'autre. Ne serait-il pas possible, ainsi que le demande la SFDS, de publier la source indépendante que constitue l'Enquête emploi, de manière à ce que l'on arrive à s'y retrouver.

D'autre part, je me pose des questions importantes en tant que citoyen ; l'un des éléments de base du système statistique public vient de passer récemment sur un mode sondage et en continu. Je me demande à quelle date – 2010 ou 2012 – se tiendra la réunion du CNIS portant sur le recensement de la population, qui me semble-t-il fera apparaître des biais de rotation de même nature. Je suis particulièrement inquiet pour cet élément fondamental du système public.

Roxane SILBERMAN, Comité des données pour les SHS, Directrice de recherche au CNRS

Je voudrais intervenir dans le même sens et préciser deux points. Ce débat sur le chômage n'est absolument pas nouveau, ni sur les concepts, les différences de concepts, les flous, les halos du chômage, etc. Il me semble que la non-publication les rend simplement plus visibles, à un moment où les questions soulevées, notamment par les chercheurs, sont aujourd'hui de plus en plus apparentes. Les éléments invoqués pour la non-publication – contradiction forte entre les chiffres administratifs d'un côté et enquête emploi de l'autre, les variations fortes, et le taux de non-réponse – ne sont pas nouveaux, ce sont des éléments structurels. Tous les éléments qui figurent dans les présentations faites par la DARES comme par l'INSEE, sont absolument structurels. Par ailleurs, le taux de non-réponse élevé et en élévation est un problème général qui pose des questions sur le futur, pas seulement pour les enquêtes emploi, mais aussi les enquêtes annuelles de recensement et plus généralement pour l'ensemble des enquêtes. Il y a là une dégradation de la qualité des enquêtes à laquelle on ne pourra pas complètement remédier. Je ne suis donc pas convaincue de ce point de vue par les arguments avancés. Je rejoins ici l'intervention et les propositions faites par la SFDS, mais je voudrais ajouter un point. Stéfan Lollivier a fait remarquer qu'il existait deux utilisations des enquêtes emploi, l'une conjoncturelle et l'autre structurelle. Je crains que le retard n'entraîne un retard dans la mise à disposition des fichiers, et donc dans les analyses structurelles qui pourraient être réalisées et qui précisément apportent des éléments extrêmement importants sur l'analyse du chômage, y compris conjoncturelle. Je pense que l'on peut être assez inquiet des délais qui ont été indiqués et ne suis pas tout à fait convaincue par les arguments avancés.

Claude MINNI, DARES

L'exposé de Sylvie Lagarde nous informe en premier lieu que le taux de chômage atteint en moyenne annuelle 9,8 % en 2006 ; la moyenne des taux mensuels s'établit à 9,1 % ; le recalage sur la moyenne annuelle atteint donc 0,7 points. Il ne s'agit pas à mon sens d'un problème d'utilisation

conjoncturelle de l'enquête emploi puisque le recalage est effectué sur la moyenne annuelle ; la répartition au mois le mois n'est ensuite pas effectuée en fonction des résultats trimestriels de l'enquête emploi ; je ne vois donc pas pourquoi l'on peut parler de problèmes d'utilisation conjoncturelle de l'enquête emploi.

Je relève trois faiblesses dans l'exposé de l'INSEE – une confusion entre des facteurs qui jouent sur le niveau du taux de chômage et d'autres qui jouent sur son évolution, c'est ce qui nous intéresse ici ; l'insuffisance de comparaisons européennes ; le manque de profondeur historique sur certains points : on aurait pu avoir des graphiques de comparaisons, voir ce que cela donnait dans l'enquête annuelle, comparer les estimations d'emploi et l'emploi dans l'enquête.

Concernant l'évolution du taux de chômage, le biais de rotation ne joue pas puisqu'il n'a pas évolué entre 2002 et 2006. Le taux de réponse de l'année 2006 est pour sa part globalement le même que pour l'année 2005 ; or seule son évolution pourrait avoir une influence sur l'évolution du taux de chômage. Concernant les comparaisons internationales, il a été relevé que les taux de non-réponse sont plus importants dans l'enquête anglaise ; la plupart des enquêtes européennes sont organisées en continu avec plusieurs interrogations successives ; en Espagne par exemple, six interrogations successives sont ainsi menées, ce qui ne pose pas de problèmes de publication. Enfin, sur la divergence entre les estimations d'emploi et les résultats sur l'emploi au sens BIT dans l'enquête en continu, elle existait déjà certaines années avec l'enquête annuelle, ce phénomène n'est pas nouveau. Il n'existe donc pas tellement de preuve de l'existence de problèmes nouveaux dans l'enquête emploi qui joueraient sur l'évolution du taux de chômage.

René PADIEU, Société Française De Statistiques

Les deux sources ont été présentées par les exposés liminaires comme comportant des défauts, des dérives, des incertitudes ; il n'en ressort pas que l'une des statistiques soit meilleure que l'autre. Or l'on en tire deux conclusions diamétralement opposées, l'une étant publiée et l'autre non, en considérant qu'elle ne mérite pas le label de la statistique publique. Or la statistique de l'ANPE est aussi une statistique publique, et du côté des utilisateurs, on ne voit pas beaucoup la différence entre les deux.

Joël MAURICE

Je voudrais essayer de résumer. Nous nous trouvons en difficulté car les DEFM répondent à des mesures de gestion des politiques publiques. Elles n'ont pas vocation à repérer un phénomène à critère constant, contrairement à ce qu'est l'enquête emploi avec le chômage au sens du BIT. Nous avons deux problèmes, l'un de niveau et l'autre d'interpolation au mois le mois dans l'intervalle des mesures que donne l'enquête emploi. Sur le niveau, j'ai compris que l'INSEE nous avait livré le résultat brut de 9,8 % ; l'Insee nous dira s'il compte publier ou non, mais en tout cas les données ne sont pas cachées. Le problème d'interpolation au mois le mois consiste en une règle de 3 entre le nombre de chômeurs au sens du BIT par rapport à l'évolution du nombre de DEFM123 HAR. Si les règles administratives changent l'évolution des DEFM cela induit des conséquences sur les chiffres issus de l'interpolation. Le problème de niveau résulte de la publication brute de l'enquête emploi en moyenne annuelle. Le problème d'interpolation au mois le mois est profondément différent et doit bien en être distingué dans nos propos.

D'autre part, la question du bouclage avait fait l'objet d'un exposé ici même l'an passé. Olivier Marchand nous avait expliqué les problèmes du bouclage entre la population active d'un côté, et sa décomposition en emploi et chômage de l'autre. Ce problème avait bien été identifié et je crois qu'il existe toujours, voire qu'il s'est amplifié. J'aimerais que l'INSEE nous dise quel est le statut du chiffre de 9,8 % présenté aujourd'hui et celui des chiffres du taux de chômage mensuel au sens du BIT qui seront produits mois par mois avec l'ancienne mécanique d'indexation étalonnée l'année dernière.

Stéfan LOLLIVIER

Je voudrais apporter certaines précisions ; Dominique Goux a suggéré que le taux de non-réponse est à peu près le même dans les anciennes et nouvelle enquêtes.

Dominique GOUX

Je n'ai pas dit cela ; j'ai relevé 3 points de décalage.

Stéfan LOLLIVIER

Il existe 10 points d'écart ; notre enquête est confrontée à 20 % de non-réponses, contre 10 % pour les précédentes.

Dominique GOUX

Les taux ne se sont pas dégradés entre 2003 et 2005.

Stéfan LOLLIVIER

Quoi qu'il en soit, le taux de non réponse s'établit actuellement à 20 %. L'enquête postale mise en place est un progrès et elle vise à réduire le biais de rotation, comme Dominique Goux l'a fait remarquer. Je ne vais pas parler des projections de population active à court terme, qui sont difficiles à mesurer. Je confirme que les chiffres donnés aujourd'hui ont un statut de restitution statistique. Ils n'ont pas le label de publication, mais nous ne les cachons pas, ils ont ainsi été portés à la connaissance des différents interlocuteurs. La difficulté réside maintenant dans la gestion du futur proche : un important élément de faiblesse dans le dispositif réside dans la prolongation de la publication des chiffres mensuels, car nous ne pouvons pas faire autrement à l'heure actuelle. Ils seront toutefois assortis d'une mise en garde précisant bien la fragilité des estimations mensuelles du chômage du fait du contexte. Le statut de ces publications n'est pas le même que celui des publications antérieures. Nous ne pouvons pas faire mieux, et nous sommes bien conscients de ces faiblesses.

Joël MAURICE

Considérons que nous avons terminé le premier point de l'ordre du jour pour cette séance. Je renouvelle mes remerciements à ceux qui sont venus spécialement assister à ce premier point.

II - Niveaux de vie et inégalités sociales**Joël MAURICE**

Il ne s'agit pas de présenter à nouveau les travaux du groupe présidé par Jacques Freyssinet, mais d'en étudier les aspects ressortissant aux domaines de compétence de notre formation, c'est-à-dire qui concernent l'emploi et les revenus d'activité. Jacques Freyssinet nous présentera les points qui lui paraissent les plus importants, puis les représentants des institutions statistiques ici présents pourront donner suite aux propositions du groupe de travail de manière concrète ; un temps pourra ensuite être consacré au débat.

1 - Présentation du rapport du CNIS « Niveaux de vie et inégalités sociales » de décembre 2006 pour les thématiques « emploi/revenus »

Jacques FREYSSINET

Ce rapport a déjà été présenté dans plusieurs instances. Je m'efforcerai donc de cibler cette intervention initiale sur les compétences de la formation, étant entendu que vous trouverez le rapport complet sur le site Internet du CNIS. Le rapport, dont les deux rapporteurs Michel Dollé et Pascal Chevalier sont ici présents, énumère une soixantaine de propositions dont douze sont considérées comme prioritaires. Je mettrai ici l'accent sur celles qui sont liées au champ de l'emploi et des revenus. Au préalable, je ferai trois remarques. Nous préconisons que ces propositions soient déclinées aux différents niveaux territoriaux, de l'Union européenne à l'échelon le plus précis que l'outil statistique permet de distinguer. Par ailleurs, le groupe met l'accent sur l'effort qui doit être fait pour produire de l'information dynamique ; j'entends par là que nous disposons actuellement d'un bon niveau d'information sur des états à différentes dates, mais que beaucoup reste à faire sur l'analyse des trajectoires. En matière d'inégalités, la connaissance des trajectoires est tout à fait fondamentale. L'inégalité n'a pas la même signification si elle est le résultat de distributions qui se transforment sans cesse ou si elle est l'expression, en caricaturant, d'écarts qui se reproduisent immuablement. Enfin, le groupe propose une approche multidimensionnelle des phénomènes d'inégalités. Il a exprimé sa réticence à l'égard d'un indicateur synthétique. Il lui semble essentiel de repérer dans les différentes dimensions des inégalités les mesures pertinentes, de fournir cette information à la société, à charge pour elle de pondérer l'importance qu'elle accorde aux différentes dimensions. Dans cette approche multidimensionnelle, nous proposons de distinguer les inégalités liées aux aspects monétaires de revenu et de patrimoine, celles qui sont liées à des conditions de vie et celles qui sont liées à la situation par rapport au marché du travail. Deux de ces trois familles concernent directement le champ de compétence de la formation.

Sans reprendre la liste des préconisations, je souhaite dégager quelques éléments essentiels.

Les progrès ont été considérables, mais d'autres restent à faire et sont en cours en matière de sources et de méthodes d'exploitation dans le domaine des salaires et des revenus associés au salaire. L'inclusion de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière dans les DADS est effective ; celle de la fonction publique d'État suivra. Sous l'hypothèse de l'inclusion des revenus liés à l'indemnisation du chômage, nous pouvons avoir un panorama de très bonne qualité des inégalités en matière de revenus salariaux, permettant un suivi dans le temps, une reconstruction de panels et une distinction, en simplifiant un peu, des trois facteurs générateurs d'inégalités - le taux de rémunération, la durée du travail et la durée dans l'emploi pendant une année. L'on voit bien que ces trois facteurs jouent de manière très différente. Dans ce domaine, certains progrès considérables ont été effectués ; d'autres sont amorcés et, s'ils sont menés à bien, ils devraient permettre de très bonnes analyses de l'état et de la dynamique des inégalités salariales.

La contrepartie est que les revenus du patrimoine et les patrimoines eux-mêmes sont mal connus. Non pas qu'il n'y ait rien, mais les sources sont tellement disparates et lointaines qu'on ne sait pas bien quels enseignements fiables en tirer en matière d'inégalités. Cela nous amène à proposer des travaux pour améliorer la cohérence et la fiabilité. L'enquête patrimoine est parfaitement correcte d'un point de vue méthodologique mais repose sur des informations déclaratives. Les sources fiscales seraient théoriquement plus fiables, mais dans leur champ particulièrement étroit, puisque les phénomènes d'exonération et de prélèvement libératoire éliminent une partie considérable de l'information. D'autres sources disparates ne sont pas exploitées, ou leurs exploitations ne sont pas rendues publiques – je pense à l'impôt sur la fortune, aux déclarations de succession ou de donations entre vifs, etc. Lorsque l'on confronte les revenus du patrimoine avec des évaluations globales de la comptabilité nationale, on considère que les revenus des valeurs mobilières sont sous-estimés de 80 % et que les revenus immobiliers sont sous-évalués d'un peu moins de 50 %. Un dispositif statistique d'information sur les inégalités ne sera pas crédible, compte tenu de ce que l'on sait sur l'explosion des inégalités en matière de patrimoine depuis ces dernières années, tant qu'un effort considérable n'aura pas été fait dans ce domaine.

Une autre manière de pointer ces faiblesses consisterait à considérer que nous disposons d'une information suffisante concernant la distribution des revenus, sauf à ses deux extrémités : les revenus du patrimoine des personnes les plus aisées sont mal connus, de même que le revenu des personnes qui échappent à la déclaration d'impôts sur le revenu, ou aux enquêtes auprès des ménages car ils

ne constituent pas des ménages ordinaires. Nous ne savons pas grand-chose des deux déciles extrêmes.

Concernant l'emploi et la position par rapport au marché du travail, les informations existent et sont de bonne qualité, mais elles sont actuellement dispersées dans différentes sources ou administrations. De ce fait, il est difficile de réfléchir sur les problèmes de cumul ou de compensation des différentes formes d'inégalités. En matière d'emploi, nous avons besoin d'informations sur les aspects d'instabilité, d'insécurité de l'emploi, sur lesquels le CERC a proposé des méthodes et des indicateurs. Des sources existent, il n'y a pas de problème majeur. De même, des indicateurs de qualité de l'emploi et du travail dans la perspective ouverte dans le cadre européen par les indicateurs dit de Laeken, fournissent des cadres imparfaits, mais ne posent pas de problème majeur.

Pour terminer, le groupe met l'accent sur l'importance qu'il y a aujourd'hui, si l'on veut repérer les mécanismes générateurs des inégalités, associant revenus et emploi, et si l'on veut caractériser les populations qui occupent les positions les plus contrastées par rapport à ces critères, l'importance d'utiliser une approche croisant trois décompositions. Les catégories sociales demeurent importantes ; la nomenclature des CSP est tout à fait précieuse, pour autant qu'il existe des solutions satisfaisantes pour la distinction entre ouvriers qualifiés et non-qualifiés et surtout entre employés qualifiés et non-qualifiés. Les écarts se creusent entre ces catégories. Si elle est essentielle, cette désagrégation n'est plus suffisante : le monde des employés est par exemple parcouru d'inégalités très importantes. Il faut donc tenir compte en deuxième lieu des positions par rapport à l'emploi. En troisième lieu il faut tenir compte de la composition de la famille – famille monoparentale ou biparentale, nombre d'enfants. Il nous est apparu que seule la prise en compte de la combinaison de ces trois dimensions rendait possible la production d'un panorama significatif des inégalités, au-delà des chiffres de dispersion. Ainsi, des typologies de groupes socio-démographique-économiques doivent permettre de positionner les ménages dans les différentes échelles d'inégalités.

J'ai sacrifié de nombreux aspects ; peut-être certains membres du groupe souhaiteront-ils compléter cet exposé, de même que les deux rapporteurs.

2 - L'impact des préconisations du rapport du CNIS sur le système d'information de l'Insee, en matière de salaires, d'emploi et de revenus

Pascal CHEVALIER

La commande qui nous était passée visait à décliner en opérations concrètes les premières conclusions du rapport du groupe de travail sur le niveau de vie et les inégalités sociales dans le domaine qui intéresse la formation, c'est-à-dire l'emploi et les revenus. Je parlerai des préconisations du rapport concernant les revenus et le patrimoine et Sylvie Lagarde poursuivra sur les salaires et l'emploi.

Je souligne en premier lieu que cet exercice n'est pas facile, car il nécessite de décliner chacune des préconisations. Par ailleurs, il existe différents types de préconisations – quelques-unes ayant un aspect concret et immédiat, d'autres portant sur le moyen ou le long terme. Un certain nombre d'opérations sont déjà en cours et auraient indépendamment du rapport été mises en œuvre dans le cadre du programme de travail. L'impact pur du rapport est donc difficile à évaluer. Enfin, les moyens n'étant pas extensibles à l'infini, nous avons dû effectuer des choix et définir des priorités à court terme. Je souhaite donner en premier lieu une vue globale des priorités concernant les revenus et le patrimoine.

En matière de revenus et niveau de vie, la source de référence est l'enquête revenus fiscaux basée sur les déclarations fiscales. L'autre source est le dispositif européen SILC, mené par voie d'enquête et qui entre en concurrence avec le dispositif enquête revenus fiscaux précité. La source de référence, déclinée une nouvelle fois dans le cadre du rapport du groupe de travail, est améliorée en permanence. Les travaux sur le passage des imputations de prestations au recours aux prestations réelles telles qu'elles sont versées par les organismes gestionnaires constituent l'un des axes prioritaires de l'amélioration de la source. Le deuxième axe a trait à la mise à disposition plus rapide des données de cette enquête. Le troisième aspect consiste à améliorer les défauts de couverture de la source, notamment au travers des revenus du patrimoine. Enfin, des éléments d'amélioration touchent aux variantes des concepts, qui ont beaucoup été discutés. Concernant SILC, la priorité consiste à réconcilier la source européenne et la source de référence française. Le projet de refonte

prévoit d'utiliser SILC en complément de la source enquête revenus fiscaux, notamment pour son aspect panel et pour certaines populations mal couvertes par l'enquête revenus fiscaux.

Concernant les patrimoines, il existe beaucoup de sources, notamment administratives dont la communication dépend beaucoup de la collaboration avec la DGI. Il existe pour le moment relativement peu d'actions concrètes mises en place sur ce point, en dehors de la pérennisation du dispositif des enquêtes patrimoine, qui entre dans les préconisations du rapport.

L'aspect des territoires a également beaucoup été abordé par le groupe de travail. L'accent est mis sur la mesure des niveaux de vie et de la pauvreté monétaire au niveau local, ce que ne permettait pas de faire jusqu'à présent la source enquête revenus fiscaux. La question des DOM est également posée.

Je passe aux préconisations concernant les domaines de la formation, dans l'ordre du rapport.

- Proposition 2 : éclairer le débat sur les échelles d'équivalence par des études régulières de sensibilité des principaux indicateurs

Un dossier sera soumis à publication dans les semaines qui viennent dans la revue *Économie et Statistique* de l'INSEE ; il vise à essayer de mesurer l'impact des échelles d'équivalence sur l'évolution des principaux indicateurs.

- Proposition 9 : prise en compte des DOM pour les principaux indicateurs d'inégalité

Un test est prévu en 2007 pour étendre l'enquête revenus fiscaux (ERF) pour les DOM, test portant sur les problèmes d'adresse qui avaient conduit dans le passé à ne pas étendre l'enquête aux DOM.

- Proposition 19 : projet de refonte de SRCV (SILC) en 2008, mettant en œuvre un rapprochement avec les déclarations fiscales et une expertise régulière des divergences SRCV-ERF

Il s'agit de rendre plus cohérent le dispositif SILC avec la source enquête revenus fiscaux. Concernant la refonte en préparation, le risque principal réside dans la réponse de la CNIL. La refonte permettra de mettre en place le recours aux prestations réelles. L'expertise des divergences entre SILC et ERF est mise en place annuellement à partir des données transversales SILC dans le cadre du rapport qualité remis à Eurostat, qui fera l'objet de la publication d'un document de travail.

- Proposition 21 : développement en priorité des travaux pour la mesure des niveaux de vie et de la pauvreté au niveau local

La solution à court terme, qui réside dans un empilement de plusieurs enquête revenus fiscaux, a été réalisée ; les résultats concernant les taux de pauvreté au niveau régional ont été publiés fin 2006. Le deuxième projet concerne le rapprochement exhaustif des déclarations fiscales et des prestations sociales. Le test mené il y a quelques mois sur un département a donné des résultats décevants, montrant la nécessité de disposer d'une information fiable sur la composition des ménages à partir d'une enquête et non des fichiers fiscaux. La lourdeur de l'opération et le caractère décevant de ces résultats a conduit à ne plus lui donner un caractère prioritaire. Elle sera cependant poursuivie avec un autre département.

A moyen terme, l'expertise du projet de Revenus disponibles localisés est en cours. Il consiste à considérer l'ensemble des déclarations fiscales et à utiliser les chaînes d'imputation pour calculer les prestations sociales mises en œuvre dans le cadre de l'enquête revenus fiscaux. Le projet pourrait aboutir fin 2007 à la disponibilité de données sur le revenu disponible et la pauvreté aux niveaux départemental et régional.

A plus long terme, le projet de remplacement de l'échantillon de l'enquête emploi dans l'enquête revenus fiscaux par l'échantillon démographique permanent vise à disposer d'informations au niveau infranational. La première expertise est prévue à l'horizon du premier semestre 2007 sur la faisabilité technique.

- Proposition 22 : analyse des transferts pour les ménages d'étudiants à partir de la source SILC

Cette source est a priori meilleure que l'ERF pour étudier le niveau de vie de ces ménages. La première analyse a été réalisée en février suite à une demande du Haut Conseil à la Population et à la Famille ; elle devrait être poursuivie.

- Proposition 23 : expertise des revenus des indépendants à partir de la source SILC

La proposition porte sur l'expertise de la variable correspondant au « montant des prélèvements privés que le ménage a effectué sur les ressources de son entreprise pour ses besoins de consommation ou d'épargne » ; elle est programmée pour le deuxième semestre 2007 et devrait permettre de mieux connaître le revenu au sens traditionnel du terme pour cette population.

- Proposition 24 : stabilisation de l'enquête Patrimoine à une fréquence de 5 ans – un recours aux données de l'ISF nécessaire pour mieux appréhender le haut de la distribution

Un projet d'enquête Patrimoine est prévu pour l'année 2009, la dernière ayant eu lieu en 2004. Elle devrait s'inscrire dans le nouveau dispositif d'enquêtes ménages dont le projet est à l'étude à la Banque Centrale Européenne pour l'ensemble des pays européens. Il s'agirait d'enquêtes menées en panel tous les trois ans ce qui permettraient de pérenniser le dispositif et les protocoles de collecte. Nous sommes également en train d'étudier le tirage d'un échantillon complémentaire à partir des fichiers de l'ISF, après l'obtention d'un accord de principe de la DGI. Il s'agira ensuite de recalculer le haut de l'enquête Patrimoine sur l'ISF.

- Proposition 25 : mobilisation de la source administrative pour connaître le patrimoine au décès et les donations

Une étude des donations a été menée à partir de l'enquête Patrimoine ; les seules données fiscales disponibles sont actuellement des comptages. Concernant l'enquête Mutation à titre gratuit, un échantillon de déclarations de succession au décès est en cours de tirage à la DGI. L'enquête 2007 est donc en cours.

- Proposition 26 : meilleure prise en compte des revenus du patrimoine dans le niveau de vie – réflexion à mener sur des imputations annuelles de revenus du patrimoine dans les enquêtes revenus fiscaux

Concernant les revenus du patrimoine imputés dans l'ERF 2003 à partir de l'enquête Patrimoine 2004, une étude approfondie est en cours ; elle est prioritaire pour l'année 2007. Elle porte sur les procédures qui peuvent être mises en œuvre pour imputer chaque année, à partir de données externes, les revenus du patrimoine dans les ERF.

- Proposition 28 : mise à disposition d'une mesure des niveaux de vie prenant en compte les loyers imputés dès 2007

Une étude est en cours de finalisation et donnera lieu à la publication d'un article dans *Économie et statistique*.

- Proposition 34 : recours aux données de prestations réelles dans les ERF – Objectif : ERF sur les revenus 2006

Cette opération est prioritaire ; elle est en cours. Les travaux se poursuivent en 2007, avec la finalisation des tests sur le minimum vieillesse avec la CNAV au premier semestre, et la finalisation de la nouvelle chaîne de production utilisant les données CNAF, MSA et CNAV. L'objectif est de mettre en œuvre le recours aux prestations réelles dès les revenus 2006, ou 2007 selon la qualité des données de prestations disponibles pour les régimes ayant basculé sur la CNAV courant 2005, en l'occurrence essentiellement l'Éducation nationale, dont l'expertise est en cours.

- Proposition 37 : mise à disposition plus rapide des données de l'ERF – Objectif : production en fin de 2ème trimestre 2008 des revenus 2006 :

L'objectif consiste à mettre à disposition en juillet 2007 les données de revenus 2005, au lieu de septembre 2006 pour les revenus 2004. Un gain de temps est sans doute encore possible, mais nous sommes en attente de la nouvelle chaîne de production basée sur les prestations réelles.

- Proposition 38 : harmonisation des seuils de bas revenus Caf et du seuil de pauvreté – mieux utiliser les fichiers des autres organismes sociaux pour améliorer la connaissance de la pauvreté au niveau local

Ces projets sont prévus pour l'année 2007. Des réflexions seront menées dans le cadre d'un groupe de travail entre la CAF, l'INSEE et le MSA au premier semestre 2007, avec pour objectif d'harmoniser les seuils pour le milieu de l'année.

- Proposition 53 : mise en œuvre d'indicateurs permettant de mieux appréhender les évolutions individuelles de revenu, à partir de SILC

Une étude est programmée au deuxième semestre 2007 et vise à étudier ce point, à partir des données de panel SILC (collectes 2004 et 2005).

- Proposition 59 : élargissement de l'accès aux données individuelles d'enquête, en particulier auprès des chercheurs

Les difficultés concernent essentiellement les données fiscales. En particulier il n'existe pas de fichier de production et de recherche pour l'enquête revenus fiscaux car la DGI fait valoir le secret fiscal. Mais les discussions en cours avec cet organisme se poursuivent pour arriver à mettre en place un tel fichier au moins pour l'ERF. Par ailleurs un groupe d'exploitation sur SILC devrait pour sa part aboutir au deuxième trimestre 2007, associant en particulier les chercheurs pour valoriser la source et les données.

Sylvie LAGARDE

Je vais enchaîner sur l'impact des préconisations sur l'emploi et les salaires. Je ne ferai pas de synthèse générale sur le sujet, me retrouvant parfaitement dans la présentation qu'en a faite Jacques Freyssinet.

- Proposition 4 : développement d'études permettant d'approfondir et d'affiner la définition des catégories sociales des ménages

Des travaux sur l'ESEC (European socio-economic classification) sont en cours, et seront l'occasion de mener des réflexions autour de ces catégories sociales à partir notamment des enquêtes conditions de travail et FQP (formation et qualification professionnelle). Une *task force* d'Eurostat sur le projet de nomenclature Esec se met en place en avril 2007 et une participation active de l'INSEE est prévue.

- Proposition 5 : stabilisation de la distinction employés qualifiés/non qualifiés dans la nomenclature CSP et progression du côté de la connaissance des indépendants.

L'étude d'Olivier Chardon de 2001 propose une distinction qualifiés/non qualifiés pour les employés. D'autres l'ont précédée, dont celle de Dominique Goux, Laurent Bisault et Vincent Destival en 1994 basée plutôt sur les conventions collectives. Nous en sommes actuellement à un stade d'approfondissement et de validation de cette distinction à travers divers travaux d'études menés sur des thématiques particulières : conditions de travail, mobilité sociale ou temps partiel.

Concernant les indépendants, les travaux en cours, via le projet « non-salariés » construit à partir des fichiers Acoss et CCMSA, appariés ensuite avec les DADS, nous permettront d'approfondir la connaissance des revenus des non salariés et de leur multi activité.

- Proposition 9 : intégration des DOM dans les principaux indicateurs d'inégalité

Pour les indicateurs du domaine des salaires, les DADS sont exploitées sur les DOM et les indicateurs proposés sont déjà calculés sur ce champ. Concernant les indicateurs du domaine emploi, il existe deux dispositifs séparés sur la métropole et les DOM. L'enquête emploi dans les DOM est une enquête annuelle, alors que pour la métropole, il s'agit d'une enquête en continu. Par contre des indicateurs sur le champ total peuvent être issus du fichier historique des demandeurs d'emploi qui intègre les DOM. La question qui se pose est donc la possibilité de sortir des indicateurs « emploi » sur le champ total à partir de l'enquête emploi.

- Proposition 13 : expertise sur l'opportunité de mise en place d'extensions régionales à l'enquête emploi en continu

Vous l'aurez compris, notre priorité est d'avancer sur la stabilisation du dispositif de l'enquête emploi en continu au niveau national. C'est notre plan d'action pour l'année qui vient. Nous ne sommes pas persuadés que la mise en place d'extensions régionales de l'enquête emploi soit la bonne façon d'avancer sur le sujet. Il faut regarder ce que donnent les sources administratives qui pourraient être plutôt privilégiées au niveau régional, comme les DADS ou le fichier historique de l'ANPE. On pourra aussi bientôt utiliser les enquêtes annuelles de recensement, qui apportent un matériau intéressant au niveau local.

- Proposition 23 : souhait du bon avancement du projet d'exploitation des sources AcoSS/CCMSA pour progresser dans la connaissance du revenu des indépendants

La présentation du projet non-salariés a été faite l'année dernière au cours de cette même formation; il est en cours. L'échéance attendue est la mi-2008. La qualité des données provenant de l'AcoSS et de la CCMSA est correcte. De premiers travaux ont été menés surtout sur la multi-activité. Nous allons construire à partir de cette source un panel non-salariés qui, apparié avec l'EDP, permettra d'apporter des éléments intéressants sur les trajectoires des non salariés.

- Proposition 30 : développement des analyses du « revenu salarial »

Ce concept a été introduit en 2006 à la fois dans le rapport du Cerc et dans l'ouvrage « les salaires en France », publié en septembre 2006. Il est construit à partir des DADS. Il s'agit d'ajouter l'ensemble des revenus qu'un même salarié a perçu au cours de l'année, sans les ramener à une base « salaire offert pour un poste de travail à temps complet ». Nous souhaitons poursuivre les investigations sur ce concept, le stabiliser, étudier les dynamiques individuelles de ce revenu salarial et l'effet de ses composantes (salaire horaire, durée du travail et durée d'emploi sur l'année). En parallèle, le concept de salaire offert par poste de travail est maintenu.

- Proposition 31 : extension du panel DADS à la fonction publique d'État et aux non-salariés

L'extension du panel DADS à la fonction publique d'État a fait l'objet d'une autorisation de la CNIL. Elle sera menée en 2007, ce qui nous permettra d'obtenir des indicateurs de salaires perçus sur l'ensemble du champ « salariés ».

Nous souhaiterions à terme appairer le panel de non-salariés avec le panel DADS pour faire des études notamment sur la mise à leur compte des non-salariés. Cette opération n'a toutefois pas encore été autorisée par la CNIL et doit faire l'objet d'un dossier de présentation à la CNIL.

- Proposition 32 : rapprochement du panel DADS et du fichier historique des demandeurs d'emploi et enrichissement du panel DADS par l'EDP

Un projet de rapprochement expérimental du panel DADS et du fichier historique des demandeurs d'emploi est prévu pour 2007 notamment dans le cadre d'une évaluation du dispositif PARE-PAP. Il s'agit d'un projet DARES-ANPE, auquel l'Insee participe également. Le dossier n'a pas encore été soumis à la Cnil.

Pour le rapprochement entre l'EDP et le panel DADS, nous disposons déjà de l'autorisation de la Cnil. L'exploitation à grande échelle est prévue à échéance 2008-2009.

- Proposition 33 : utilisation élargie des DADS pour l'étude des disparités locales de salaires

Les fichiers exhaustifs des DADS au niveau régional sont déjà mis à disposition. La question est plutôt d'essayer d'accompagner les utilisateurs de ces données au niveau local, car les Dads sont complexes à utiliser. On y travaille depuis cette année au sein d'un groupe d'utilisateurs DADS.

- Proposition 49 : statut juridique d'emploi utilisé comme critère de désagrégation des indicateurs. Affinement des types de contrats dans les enquêtes et les sources administratives

La DADS-U intègre les types de contrat depuis la validité 2005 (données diffusées en 2007-2008). Nous ne connaissons pas encore la qualité de ces données. Mais cela apportera des informations nouvelles permettant de croiser des indicateurs de salaires avec les types de contrat ; ces données nous apportent également des informations précieuses concernant les indicateurs d'instabilité et de transition. On connaît enfin les motifs d'entrée et de sortie dans les DADS, par exemple pour les sorties on sait s'il s'agit d'un licenciement ou d'une démission.

L'enquête emploi permet depuis très longtemps une analyse par type de contrat. La distinction CNE/CDI y est intégrée depuis le premier trimestre 2006.

- Proposition 50 : renouvellement de la mesure de l'instabilité fondée sur la part des heures travaillées effectuées par les salariés demeurant moins d'un an dans l'entreprise

Cette étude avait été menée à l'Insee mais est lourde à mettre en œuvre de façon régulière sous forme d'indicateur annuel. Cette tâche est pour l'instant délicate, et ne constitue pas notre priorité.

- Proposition 51 : indicateurs de transition plutôt annuels, et trimestriels

Le panel DADS apparié avec le fichier historique des demandeurs d'emploi peut être utilisé. Avec l'enquête emploi en continu nous travaillons à essayer de contrôler des biais liés aux chaînages des enquêtes sur deux trimestres ou deux années successives. Je vous rappelle que l'enquête emploi est un panel de logements et non pas un panel d'individus, ce qui peut impacter les mesures de transition.

- Proposition 52 : indicateurs de récurrence dans le chômage

Le fichier historique des demandeurs d'emploi permet la mesure d'indicateurs de récurrence dans le chômage ; nous devons continuer à travailler dans ce sens.

- Proposition 57 : enquêtes particulières sur les inégalités intergénérationnelles et sur leur transmission entre générations

La dernière édition de l'enquête FPQ a été menée en 2003. La prochaine édition est prévue aux alentours de 2013, j'espère que nous pourrons à l'avenir conserver cette régularité de 10 ans entre deux enquêtes FQP.

- Indicateurs de la qualité de l'emploi

Il s'agit d'un thème très vaste. La formation Emplois, revenus est directement interpellée par le rapport Freyssinet sur ce point. Faut-il monter un groupe de travail sur ce thème, je pose la question.

Jacques FREYSSINET

En complément, je signale que le groupe a présenté son rapport au mois de décembre. Le suivi en est confié aux différentes formations, avec un rôle de coordination de l'interinformation Statistiques

sociales, qui doit effectuer une évaluation au bout d'un an. Il est important que la formation, dans son domaine de compétence, y contribue.

Yvonick RENARD

Je souhaiterais faire un point sur les nomenclatures – le projet ESEC, les indépendants et la séparation entre employés qualifiés et non-qualifiés. Nous souhaiterions que ces sujets soient transmis à la CNNES (commission nationale des nomenclatures économiques et sociales) dans sa formation sociale le plus rapidement possible.

Roxane SILBERMAN

Je souhaite intervenir sur trois points. Le premier concerne l'exposé de Pascal Chevalier ; un certain nombre de propositions mobiliseront les données de la DGI. Je voudrais souligner l'importance – le rapport Freyssinet le montre, ainsi que d'autres travaux à l'étranger – des patrimoines dans l'évolution des inégalités. De ce point de vue, les chercheurs considèrent que la mobilisation des données de la DGI, avec les imperfections qui ont été soulignées, est tout à fait centrale dans la période qui vient à la fois dans les relations indirectes des chercheurs avec la DGI qui transitent par l'INSEE et dans leurs relations directes avec la DGI, qui ne sont pas actuellement à leur optimum. Je souhaiterais que le CNIS fasse des recommandations sur ce sujet.

Beaucoup de discussions ont été menées autour du projet ESEC entre chercheurs d'une part et entre des instituts statistiques et Eurostat d'autre part. Il n'existe en revanche pas de discussions triangulaires, j'ai déjà eu l'occasion de le signaler. Je souhaiterais donc que les résultats des discussions avec Eurostat soient très rapidement transmis au CNIS pour que les chercheurs puissent en prendre connaissance et les commenter.

Enfin, je m'interroge sur le rattachement de certaines opérations à l'EDP. C'est intéressant, mais cela pose quand même quelques questions. Avec le passage au recensement en continu, il existera de plus en plus de trous dans les informations de l'EDP. Nous nous lançons dans de grosses opérations et je pense qu'il serait souhaitable d'avoir assez rapidement une évaluation méthodologique, pour voir ce que cela va donner.

Denis DURAND, CGT

Je soutiens les demandes exprimées par Roxane Silberman, notamment sur le projet ESEC, dont nous avons déjà débattu au mois d'octobre. La liste de propositions de l'administration sur le rapport Niveaux de vie et inégalités sociales est impressionnante. La dernière proposition sur la mesure de la qualité de l'emploi a une ampleur très vaste et rejoint nos débats du début de séance. Il faudra effectivement sur ce sujet avancer sur une marche à suivre.

Jacques Freyssinet l'a dit, nous avons rendez-vous en à la fin de l'année 2007. Les modalités de suivi annuel des recommandations du rapport devront être précisées. Le groupe est certes dissous, mais son héritage existe encore.

Michel DOLLÉ

Concernant les inégalités de revenu salarial, les éléments de rémunération salariale ne faisant pas partie du calcul sur le salaire net peuvent être en partie appréhendés par les données DADS. Ce point n'avait pas beaucoup été évoqué dans nos travaux. Il est réapparu dans les publications de l'Insee à l'automne dernier et il ne faudrait pas l'omettre, car ceci joue sur l'évolution de la distribution, y compris des taux de rémunération dans le haut de la distribution, avec une dérive assez forte au cours du temps. La formation doit probablement approfondir ce point, qui n'a peut-être pas été assez travaillé au moment du rapport.

Joël MAURICE

Nous ferons le point sur tout ce qui a été dit, et en particulier sur l'organisation du suivi annuel. J'adresse tous mes remerciements à Jacques Freyssinet et aux rapporteurs pour leurs interventions.

III - Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité**1 - Enquête sur l'activité professionnelle - complémentaire à l'enquête annuelle 2006 sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires****Michel AMAR**

L'enquête Coût de la main d'œuvre et structure des salaires 2006 concerne 14 000 établissements de l'industrie, de la construction et du tertiaire, interrogés par voie postale avec un questionnaire établissement sur leur politique salariale et des questionnaires salariés concernant au total 130 000 de leurs salariés des secteurs privé et semi-public. Ce questionnaire salarié décrit de manière fine certains éléments de rémunération, de la durée annuelle du travail, du poste de travail, du type de contrat. Cette enquête répond à une demande européenne et vise à connaître la structure des salaires et tous ses déterminants.

Nous sollicitons aujourd'hui un avis d'opportunité pour une enquête complémentaire à cette enquête. Il s'agit de l'envoi à 65 000 salariés d'un questionnaire portant sur des informations que l'employeur ne peut fournir pour ses salariés et dont il est nécessaire de disposer. Cette enquête avait déjà été menée en 2002. Le questionnaire de quatre pages porte sur les sujets suivants :

- la formation initiale, à travers le niveau de diplôme et la spécialité de formation ;
- le parcours professionnel, notamment des questions sur les interruptions de carrière ;
- la situation familiale et l'origine géographique et sociale, et notamment le lieu de naissance des parents, afin d'étudier le thème de la discrimination salariale des personnes issues de l'immigration ;
- l'appréciation du salarié sur son salaire et son travail, au regard de sa qualification et de son expérience.

Cette enquête est organisée par l'INSEE en association avec la DARES ; le premier courrier adressé par l'INSEE est prévu pour septembre 2007, suivi d'une relance un mois plus tard. Des tests ont déjà été réalisés en 2006 et d'autres sont en cours. Le temps de remplissage des questionnaires est d'environ 10 minutes.

Denis DURAND

Ce projet paraît très intéressant ; il s'agit de la deuxième enquête complémentaire demandée, après celle de 2002. L'administration entend-elle rééditer périodiquement ce type d'opérations ? Cela semble souhaitable.

Michel AMAR

Il s'agit partiellement seulement d'une réédition, puisque les questions sur la formation étaient déjà posées précédemment, mais pas celles sur l'appréciation du salaire ; nous avons essayé d'améliorer le questionnaire. Quant à savoir si elle sera rééditée en 2012, je ne saurais répondre.

Joël MAURICE

Il est toujours possible de noter que cette réédition est souhaitable.

Les membres de la formation émettent un avis d'opportunité favorable.

2 - Enquête auprès des établissements utilisateurs de contrats aidés

Viviane SILO

Je vous présente ici une enquête menée à la DARES au sein de la Sous-direction chargée du Suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle. Elle mobilisera deux départements de cette sous-direction et s'inscrit dans le dispositif global d'évaluation des contrats aidés suivis par la DARES. Nous cherchons à compléter les données administratives dont nous disposons par des enquêtes auprès des bénéficiaires, mais également des employeurs. L'enquête que je présente aujourd'hui s'inscrit dans cette dernière catégorie.

L'enquête a pour objet de mieux connaître la motivation des employeurs qui recourent aux sept principaux contrats aidés actuels dans les secteurs marchand (CIE, CJE, apprentissage, contrat de professionnalisation, CI-RMA) et non-marchand (CAE, contrat d'avenir). Elle doit également permettre de recueillir l'opinion des employeurs utilisateurs de contrats aidés sur ces contrats et d'approcher les effets nets sur l'emploi par des questions d'opinion. Enfin, elle sera l'occasion d'appréhender le rôle du Service public de l'emploi dans le recrutement sous contrat aidé.

Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- le recrutement en contrat aidé et l'intermédiation du service public de l'emploi ;
- l'effet du recours au contrat aidé sur la création d'emploi et les logiques de substitution entre contrats ;
- le profil du salarié et le contenu du poste occupé par celui-ci ;
- l'accompagnement, le tutorat et la formation du salarié en contrat aidé ;
- le devenir du salarié et les ruptures de contrats ;
- la situation de l'employeur et ses perspectives d'avenir.

L'enquête s'inscrit dans le prolongement d'enquêtes réalisées par le passé auprès d'employeurs des secteurs marchand et non-marchand. Dans le secteur marchand, la dernière enquête de la DARES porte ainsi sur les employeurs utilisateurs de quatre mesures en 1998 et 2000 : l'apprentissage, le contrat de qualification, le CIE et l'exonération à l'embauche du premier salarié. Dans le secteur non-marchand, le Conseil National de l'Évaluation avait mené en 2001 une enquête sur les pratiques de gestion des employeurs. Plus généralement, les enquêtes auprès des employeurs complètent les données administratives issues des conventions d'embauche et les enquêtes menées auprès des bénéficiaires.

Nous envisageons d'interroger 7 000 établissements ayant recruté en contrat aidé aux mois de septembre, octobre et novembre 2006, dont 5 000 dans le secteur marchand et 2 000 dans le secteur non-marchand.

La collecte sera effectuée en octobre et novembre 2007 et sera confiée à un prestataire privé ; l'entretien téléphonique ne devrait pas dépasser les 20 minutes.

La base de sondage sera constituée à partir des conventions d'embauche remplies par l'établissement lors du recrutement du salarié. La compilation par la DARES de ces conventions (par SIRET) aboutit à un fichier exhaustif des établissements utilisateurs de contrats aidés.

Le comité de pilotage s'est réuni au début du mois de janvier ; il comprend des représentants de la DARES, la DGEFP, l'INSEE, les DRTEFP, l'ANPE et le CEE. Une consultation des partenaires sociaux est prévue au début du mois de mars 2007. Les données seront dans un premier temps exploitées en interne à la DARES et feront l'objet d'un ou plusieurs "Premières Synthèses" de la DARES publiés courant 2008. Un retour aux répondants est également prévu. Le fichier documenté de l'enquête sera mis ultérieurement à la disposition des chercheurs intéressés.

Yvonick RENARD

L'approche synthétique sur les contrats aidés constitue une rationalisation bienvenue. Les interlocuteurs pour cette enquête seront les Directeurs et les DRH. Vous envisagez des questions sur

l'avenir de l'entreprise ; je crains qu'elles n'entraînent un alourdissement de l'enquête et un changement d'interlocuteur ; elles ne me paraissent donc pas opportunes. Enfin, vue la compilation des enquêtes avec les fichiers administratifs des contrats, nous souhaiterions des garanties sur l'absence de changement de finalité des éléments recueillis à des fins statistiques.

Viviane SILO

Sur le premier point, nous avons prévu un module allégé en fonction de l'expertise que nous menons actuellement sur la possibilité d'avoir accès à d'autres sources administratives, qui nous permettraient de disposer d'éléments sur la situation de l'entreprise. Nous voulions essayer de faire un lien entre les perspectives du chef d'entreprise et le fait qu'il souhaite ou non conserver un poste créé en contrat aidé. Il ne s'agit pas de poser des questions très nombreuses sur le sujet, mais simplement de faire un lien entre la question du devenir de la personne et de celle de l'établissement.

Joël MAURICE

La question ne devrait-elle pas plutôt porter sur les perspectives d'embauche de l'établissement ? La notion de perspectives de l'entreprise paraît très vaste et peut renvoyer par exemple à des aspects financiers, dont je ne pense pas qu'ils constituent votre préoccupation.

Viviane SILO

Nous posons plutôt des questions d'ordre qualitatif sur l'évolution des effectifs.

Yvonick RENARD

Mais ce sont les entreprises plutôt que les établissements qui ont ces informations.

Denis DURAND

J'aimerais connaître le critère de choix des sept contrats qui font l'objet de l'enquête. Il existe toutes sortes de dispositifs d'aide aux entreprises, liés en général aux contrats de travail. Le questionnaire cite par exemple quatorze modalités d'aide. Quelle est la portée exacte de la définition retenue de la notion de contrat aidé ? Le CNE donne par exemple lieu à des exonérations de charge pendant trois ans ; quel est exactement le critère retenu ?

Viviane SILO

Nous nous sommes calés sur notre propre champ de compétence, puisque notre Sous-direction a en charge les politiques de formation et d'emploi ; au titre de la politique d'emploi, nous suivons quatre dispositifs, auxquels nous avons ajouté trois dispositifs qui relèvent du champ de la formation. Cet argument n'est pas le seul retenu pour l'exclusion d'autres dispositifs ; le CNE n'est par exemple pas un contrat de travail spécifique. Il ne relève donc pas de notre champ de compétence.

Joël MAURICE

Existe-t-il beaucoup d'autres contrats aidés, au sens où ils sont assortis d'une subvention ou d'une exonération fiscale, qui sortent de votre champ ?

Olivier MARCHAND

Les contrats que vous appelez spécifiques sont des contrats visant des publics spécifiques, alors que le CNE ou d'autres mesures d'allègement de charge constituent des mesures générales.

Joël MAURICE

D'autres contrats ciblés sur des types de publics particuliers échappent-ils à cette liste ?

Pierre LAMARCHE, Dares

Il en existe certainement d'autres, mais ils sont beaucoup moins utilisés. Les sept contrats retenus sont les principaux contrats aidés.

Yvonick RENARD

J'insiste sur la nécessité de préciser la finalité du fichier.

Joël MAURICE

Nous approuvons cette recommandation de M. Renard..

Les membres de la formation émettent un avis d'opportunité favorable.

3 - Enquête auprès des particuliers utilisateurs de services à la personne**Viviane SILO**

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de la loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. L'enquête vise en premier lieu à mieux connaître les particuliers qui recourent à des services à la personne, à apprécier leur connaissance du cadre juridique et administratif et à évaluer les premiers effets de la loi du 26 juillet 2005.

L'enquête vise à recueillir des informations sur quatre thèmes principaux :

- le profil sociodémographique des particuliers utilisateurs de services à la personne ;
- la relation entre l'utilisateur et son salarié ;
- la connaissance qu'ont les particuliers utilisateurs de services à la personne des dispositions de la loi du 26 juillet 2005 ;
- le niveau d'information général des particuliers utilisateurs de services à la personne sur l'ensemble du dispositif et leurs devoirs vis à vis des salariés.

Les principales informations disponibles sur le secteur sont actuellement issues de sources administratives, et en particulier du Groupe de protection sociale des emplois de la famille (ancien IRCM). D'autres informations sont constituées par les tableaux statistiques annuels d'activité des organismes agréés des services à la personne, exploités annuellement par la DARES.

4 000 particuliers, employeurs directs ou recourant aux services d'organismes prestataires, seront interrogés à la fin de l'année par un institut de sondage privé. L'entretien téléphonique ne devrait pas dépasser 20 minutes.

Pour les particuliers employant directement un salarié à leur domicile, la base de sondage sera constituée à partir du fichier exhaustif transmis à la DARES par l'institut de retraite complémentaire des employés de maison (IRCEM). Pour les particuliers recourant aux services d'organismes prestataires, la base de sondage sera constituée en deux étapes :

- tirage d'un échantillon d'organismes agréés dans le répertoire national des organismes agréés de services à la personne constitué par l'Agence nationale des services à la personne (ANSP) ;
- tirage d'un échantillon de particuliers recourant aux services de ces organismes.

Outre les directions concernées du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement (DGEFP, DGAS, DREES), les organismes suivants seront notamment représentés au comité de pilotage : INSEE, ANSP, IRCHEM, ACOSS, UNA (union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles), UNCCAS (union nationale des centres communaux d'action sociale), FEPEM (fédération nationale des particuliers employeurs) et ADESSA (fédération nationale d'associations d'aide et de services à domicile). Une consultation des partenaires sociaux est également prévue.

Les premiers résultats seront publiés courant 2008 dans les publications de la DARES. Un retour aux répondants est prévu. Le fichier documenté de l'enquête pourra être mis à disposition des chercheurs intéressés.

Joël MAURICE

L'enquête donnera-t-elle des informations sur le développement de l'emploi dans ce secteur ainsi que sur ses caractéristiques (multiactivité...) ou seulement sur la question de l'utilisation du dispositif par les ménages ?

Viviane SILO

Nous allons essayer d'obtenir des informations sur le développement des activités ; il sera en revanche difficile de déceler la multiactivité, sachant que les sources de l'IRCHEM devraient tout de même nous permettre d'aborder ce point.

Sylvie LAGARDE

L'INSEE a un projet d'exploitation du fichier des salariés des particuliers employeurs, par l'utilisation des données des CESU et des déclarations nominatives simplifiées. Notre objectif, à l'inverse de celui de la DARES, consiste à se focaliser sur les salariés, ce qui permet de traiter ces questions de multi-activité et d'avoir une meilleure connaissance de leurs revenus et de leurs conditions de travail. Ce projet est partie prenante du grand projet Epure2 non-salarié, dont l'aboutissement devrait intervenir à la fin de l'année 2008. Les deux projets de l'INSEE et de la DARES semblent donc bien complémentaires.

Olivier MARCHAND

J'ai une question sur la connaissance par les personnes interrogées des dispositions de la loi de 2005. Avez-vous prévu d'intégrer les aménagements législatifs récents au questionnaire, concernant par exemple le crédit d'impôt ?

Viviane SILO

La loi étant récente, la connaissance des dispositions qu'elle introduit ne doit pas être totale. Nous souhaitons donc interroger dans un premier temps sur les dispositions les plus anciennes et évaluer leur impact sur le comportement du particulier employeur, dans la manière dont il rémunère son salarié comme dans la façon dont il utilise d'autres services complémentaires.

Joël MAURICE

Certaines personnes interrogées pourront être au courant des dispositions fiscales nouvelles introduites par la loi.

Viviane SILO

Notre questionnaire n'est pas encore totalement stabilisé. Nous verrons dans quelle mesure nous pouvons prendre en compte cette remarque. Dans la mesure où, toutefois, nous souhaitons étudier l'impact de cette connaissance sur le comportement des personnes, peut-être est-il préférable de se concentrer sur les mesures les plus anciennes. Le Comité de pilotage sera saisi de cette question.

Les membres de la formation émettent un avis d'opportunité favorable.

4 - Enquête « Changements organisationnels et informatisation dans la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière » : volet employeurs

Marie CORDIER, DREES

La fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière ont connu au cours de ces dernières années de nombreuses évolutions, de même que les entreprises du secteur marchand, sur le plan de leur organisation et de l'informatisation. Les changements organisationnels de la fonction publique d'État sont engagés par la décentralisation, le transfert d'activités, la nouvelle comptabilité et la LOLF. Pour ce qui concerne la fonction publique hospitalière, on peut citer la tarification à l'activité, la nouvelle gouvernance (avec l'organisation des pôles) et les nouvelles relations avec les patients. L'informatisation s'est traduite par l'utilisation d'Internet, et le développement d'outils managériaux. Pour la fonction publique d'État, le développement des systèmes d'information des ressources humaines et l'e-administration peuvent être évoqués. La fonction publique hospitalière a mis en œuvre le PMSI, l'informatisation des urgences et la traçabilité des médicaments et des déchets. L'enquête vise à évaluer l'impact de ces changements aussi bien pour les directeurs d'administrations que pour les agents.

Le dispositif d'enquêtes couplées entreprises-salariés sur les changements organisationnels et l'informatisation (enquête C.O.I.) décrit l'organisation interne, l'informatisation et le travail dans les entreprises, en associant deux points de vue complémentaires : celui des directions d'entreprise et celui des salariés. Dans les secteurs marchands, ce dispositif a fait l'objet d'un partenariat entre le CEE, la DARES et l'INSEE. La collecte du volet « employeurs » a eu lieu fin 2005-début 2006, et celui du volet « salariés » début 2006. 2 000 salariés de la fonction publique d'État et 2 000 du secteur hospitalier ont été interrogés au deuxième trimestre 2006, en même temps que les salariés du secteur marchand.

Le questionnaire « employeur » de la fonction publique a été bâti de manière à faciliter les comparaisons avec le secteur marchand. Certaines questions spécifiques au secteur marchand ne pouvaient toutefois pas être reprises telles quelles. Nous avons donc demandé au Centre d'étude de l'emploi de mettre en place un dispositif d'enquête qualitative auprès des directeurs d'administrations et d'hôpitaux, afin de faire évoluer le questionnaire. Il a ensuite fait l'objet d'une large concertation avec deux comités, réunissant statisticiens, chercheurs et responsables administratifs ou hospitaliers.

Les extensions seront réalisées respectivement auprès de 400 unités employeurs de la Fonction Publique d'État et 800 établissements hospitaliers publics et privés. 4 000 salariés travaillant dans ces unités ont déjà été interrogés. Pour la Fonction Publique d'État, les unités employeurs correspondent à des services ordonnateurs des différents ministères, à l'exclusion du ministère de la Défense et de l'enseignement primaire. Il s'agit de directions d'administration centrale ou déconcentrée, services déconcentrés, académies ou établissements scolaires. Pour le secteur hospitalier public, nous interrogerons des Centres Hospitaliers, Centres Hospitaliers Régionaux ou Centres Hospitaliers Universitaires. Sont exclus du champ les centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie, les hôpitaux locaux et autres établissements publics. Dans le privé, nous interrogerons des établissements de soins de courte durée et des centres de lutte contre le cancer.

Nous souhaitons mener l'enquête par voie postale à partir du mois de mai.

Yvonick RENARD

Les services qui passent des marchés publics seront-ils enquêtés ? Cela nous paraîtrait intéressant.

Christine GONZALEZ DEMICHEL, DGAFP

Ils font partie de la base à partir de laquelle nous avons constitué l'échantillon.

Monique MERON, DARES

L'INED a interrogé des employeurs de la fonction publique dans le cadre de l'enquête Familles et employeurs. Il serait intéressant que vous les contactiez.

Danièle GUILLEMOT, Centre d'Étude de l'Emploi

Nous sommes en contact avec l'INED et avec d'autres services ou organismes qui effectuent des enquêtes couplées. Ce type de système est assez original et très riche en termes de production de données, même s'il pose quelques problèmes méthodologiques – il existe plusieurs manières de réaliser une enquête couplée. Depuis un an, nous organisons des séminaires réguliers visant à échanger sur ce type de dispositif. La difficulté d'identifier des unités employeur dans la fonction publique a bien été identifiée. Nous avons bien avancé sur ce sujet et avons effectivement échangé sur ce point, avec l'Ined notamment.

J'ajouterai un point complémentaire en réponse à Yvonick Renard : le questionnaire fonction publique contient un certain nombre d'interrogations sur les relations avec les fournisseurs, par exemple sur les appels d'offre électroniques ; ce type de questions me paraît en effet tout à fait intéressant.

Joël MAURICE

Cette enquête est en effet très importante pour étudier comment se transforment les modes de travail du fait de l'informatisation. Un certain nombre d'exploitations des premières données disponibles ont été effectuées par des chercheurs. Nous suivons cela d'assez près.

Les membres de la formation émettent un avis d'opportunité favorable.

Mon successeur présidera cette formation lors de la prochaine séance ; je vous fais donc part de tout le plaisir que j'ai eu de travailler avec vous.

La séance est levée à 18 heures 40.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu tient compte des observations parvenues au Secrétariat général du CNIS avant le 15 avril 2007.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Point I : [Note méthodologique « Chômage et emploi »](#) disponible sur le site insee.fr

Point II : [Rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales »](http://www.cnis.fr/) : disponible sur <http://www.cnis.fr/>
(rubrique Agenda/Assemblée plénière/réunion du 18 décembre 2006)

Point III : [Fiches d'enquêtes](http://www.cnis.fr/) pour examen en opportunité : disponibles sur le site http://www.cnis.fr (rubrique Agenda/réunions des formations/emploi, revenus)

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'activité professionnelle -complémentaire à Ecmoss	43
Enquête auprès des établissements utilisateurs de contrats aidés en 2006	44
Enquête auprès des particuliers utilisateurs de services à la personne	45
Enquête « changements organisationnels et informatisation dans la fonction publique d'état et la fonction publique hospitalière » - volet employeur	46

Paris, le 21 mars 2007- N° 41/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'activité professionnelle

Complémentaire à l'enquête annuelle sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires

Programme : 2007

Émetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité

Au cours de sa réunion du 8 mars 2007, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur l'activité professionnelle, qui est complémentaire à l'enquête annuelle sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss).

Cette enquête a pour objectif :

- de compléter les informations recueillies sur le salarié auprès des entreprises dans l'enquête ECMOSS, notamment sur sa formation et son parcours professionnel, pour permettre une meilleure analyse de la structure des salaires ;
- de recueillir l'appréciation du salarié, son degré de satisfaction sur ce salaire.

Cette enquête permettra, comme cela avait été le cas en 2002, de mieux satisfaire la demande européenne sur la structure des salaires. Elle répond aussi à la demande de la Dares concernant l'appréciation du salarié et son degré de satisfaction.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la formation initiale (niveau de diplôme et spécialité de formation), l'entrée dans la vie active et le parcours professionnel, la situation familiale et l'origine géographique et sociale, l'opinion du salarié sur son salaire et sur son travail.

L'enquête aura lieu en septembre 2007 auprès de 65 000 salariés pour lesquels le service aura reçu les réponses au questionnaire Ecmoss via leur employeur. La collecte sera réalisée par voie postale et le temps moyen de remplissage du questionnaire (4 pages) est estimé à 10 minutes. Une relance postale est prévue.

L'Insee, la Dares et des chercheurs ont participé à la préparation de l'enquête.

Les résultats seront publiés dans les publications respectives de l'Insee (*Insee Première*) et de la Dares (*Premières synthèses*). Des travaux d'étude seront réalisés par les deux services et les équipes de chercheurs associées à cette opération.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 21 mars 2007 - N° 42/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des établissements utilisateurs de contrats aidés

Programme : 2007

Émetteur : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - Direction de l'animation de la recherche et des études statistiques (Dares)

Au cours de sa réunion du 8 mars 2007, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête auprès des établissements utilisateurs de contrats aidés.

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître la motivation des employeurs qui recourent aux sept principaux contrats aidés actuels dans les secteurs marchand (CIE, CJE, apprentissage, contrat de professionnalisation, CI-RMA) et non-marchand (CAE, contrat d'avenir), de recueillir l'opinion des employeurs utilisateurs de contrats aidés sur ces contrats et d'approcher les effets nets sur l'emploi par des questions d'opinion. Enfin, elle sera l'occasion d'appréhender le rôle du Service public de l'emploi dans le recrutement sous contrat aidé. Elle s'inscrit dans le dispositif global d'évaluation des contrats aidés suivis par la DARES.

Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- le recrutement en contrat aidé et l'intermédiation du service public de l'emploi ;
- l'effet du recours au contrat aidé sur la création d'emploi et les logiques de substitution entre contrats ;
- le profil du salarié et le contenu du poste occupé par celui-ci ;
- l'accompagnement, le tutorat et la formation du salarié en contrat aidé ;
- le devenir du salarié et les ruptures de contrats ;
- la situation de l'employeur et ses perspectives d'avenir.

L'enquête aura lieu en octobre-novembre 2007 auprès de 7 000 établissements ayant recruté en contrat aidé aux mois de septembre, octobre et novembre 2006, dont 5 000 dans le secteur marchand et 2 000 dans le secteur non-marchand. La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de vingt minutes au maximum.

Le comité de pilotage s'est réuni au début du mois de janvier ; il comprend des représentants de la DARES, la DGEFP, l'INSEE, les DRTEFP, l'ANPE et le CEE. Une consultation des partenaires sociaux est prévue en mars 2007 (NDLR : cette réunion s'est tenue le 12 mars 2007) .

Les résultats seront publiés en 2008 dans un ou plusieurs "Premières Synthèses" de la DARES.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête en insistant sur la nécessité de respecter strictement la finalité statistique des données recueillies.

Paris, le 21 mars 2007 - N° 43/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des particuliers utilisateurs de services à la personne

Programme : 2007

Émetteur : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - Direction de l'animation de la recherche et des études statistiques (Dares)

Au cours de sa réunion du 8 mars 2007, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête auprès des particuliers utilisateurs de services à la personne.

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître les particuliers qui recourent à des services à la personne, à apprécier leur connaissance du cadre juridique et administratif et à évaluer les premiers effets de la loi du 26 juillet 2005. Elle s'inscrit dans le cadre de la loi précitée relative au développement des services à la personne.

Parmi les thèmes abordés on peut citer quatre thèmes principaux :

- le profil sociodémographique des particuliers utilisateurs de services à la personne ;
- la relation entre l'utilisateur et son salarié (motif d'embauche, cadre d'emploi, nombre d'heures rémunérées,...) ;
- la connaissance qu'ont les particuliers utilisateurs de services à la personne des dispositions de la loi du 26 juillet 2005 ;
- le niveau d'information général des particuliers utilisateurs de services à la personne sur l'ensemble du dispositif et leurs devoirs vis à vis des salariés.

L'enquête aura lieu en décembre 2007 auprès de 4 000 particuliers, employeurs directs ou recourant aux services d'organismes prestataires. La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de 15 à 20 minutes.

Outre les directions concernées du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement (DGEFP, DGAS, DREES), les organismes suivants seront notamment représentés au comité de pilotage : INSEE, ANSP, IRCEM, ACOSS, UNA (union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles), UNCCAS (union nationale des centres communaux d'action sociale), FEPEM (fédération nationale des particuliers employeurs) et ADESSA (fédération nationale d'associations d'aide et de services à domicile). Une consultation des partenaires sociaux est également prévue.

Les résultats seront publiés en 2008 dans les publications de la Dares. Un retour aux répondants est prévu.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 21 mars 2007 - N° 44/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « changements organisationnels et informatisation » COI dans la fonction publique de l'État et les hôpitaux - volet employeurs

Programme : 2007

Émetteur : Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ; direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la santé et des solidarités ; centre d'études de l'emploi (CEE).

Au cours de sa réunion du 8 mars 2007, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête « changements organisationnels et informatisation » dans la fonction publique de l'État et les hôpitaux - volet employeurs.

Le dispositif d'enquêtes couplées entreprises-salariés sur les changements organisationnels et l'informatisation (enquête COI.) décrit l'organisation interne, l'informatisation et le travail dans les entreprises, en associant deux points de vue complémentaires : celui des directions d'entreprise et celui des salariés. Dans les secteurs marchands, ce dispositif a fait l'objet d'un partenariat entre le CEE, la DARES et l'INSEE. La collecte du volet « employeurs » a eu lieu fin 2005-début 2006, et celui du volet « salariés » début 2006. 2 000 salariés de la fonction publique d'État et 2 000 du secteur hospitalier ont été interrogés au deuxième trimestre 2006, en même temps que les salariés du secteur marchand. L'objectif du volet employeurs présenté ici est de compléter ces observations et d'évaluer l'impact des changements organisationnels et de l'informatisation dans la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière du point de vue des directeurs d'administrations.

Parmi les thèmes abordés on peut citer l'organisation et les réorganisations de l'unité employeur, les contraintes et l'environnement ayant joué sur les choix d'outils, les partenariats externes, l'usage de nouveaux dispositifs de gestion, les usages de l'informatique, l'accompagnement et les difficultés du changement.

L'enquête aura lieu au deuxième trimestre 2007 auprès de 400 unités employeurs de la Fonction Publique d'État et 800 établissements hospitaliers publics et privés. La collecte sera réalisée par voie postale, avec un questionnaire de huit pages au maximum.

Le comité de concertation a pris la forme de deux comités, réunissant statisticiens, chercheurs et responsables administratifs ou hospitaliers.

Les résultats seront publiés dans les supports des services concernés. Il seront en ligne également sur www.enquetecoi.net.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.